



VINCENNES

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025 DE LA VILLE DE VINCENNES

- Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 -



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. PÉRENNISER ET DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PACTE ECO-CITOYEN 2022-2027	5
2. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
2.1 Construire des solutions d'adaptation fondées sur la nature	6
Adapter les règles d'urbanisme aux enjeux climatiques	6
Sensibiliser aux enjeux de la nature en ville	7
Favoriser la biodiversité locale et renforcer la place de l'animal en ville	7
Végétaliser et désimperméabiliser	8
Enrichir le patrimoine arboré	9
Lutter contre les îlots de chaleur	10
Préserver la ressource en eau	11
2.2 Adapter les mobilités aux enjeux climatiques et environnementaux	12
Encourager la pratique du vélo	12
Repenser la logistique urbaine en particulier sur les derniers kilomètres	14
3. RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	15
3.1 Activer les leviers d'accompagnement des habitants pour réduire les consommations énergétiques des logements	15
Sensibiliser à la maîtrise de l'énergie	16
Accompagner les copropriétés dans la rénovation de l'habitat	16
Aider les ménages en situation de précarité énergétique	17
3.2 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments et œuvrer pour une gestion raisonnée de l'éclairage	18
Construire, rénover le bâti de manière responsable	18
Lutter contre l'habitat dégradé	19
Œuvrer pour une gestion raisonnée de l'éclairage	20
3.3 Développer la production d'énergies renouvelables au niveau des bâtiments	21
4. PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ	22
4.1 Encourager les circuits courts de proximité et l'alimentation responsable	22
Développer l'agriculture urbaine	23
Promouvoir une alimentation saine et durable	23
4.2 Réduire, collecter, valoriser les déchets produits et accompagner les gestes de tri	24
Valoriser les déchets alimentaires	25
Inciter à la réduction des déchets et au réemploi	25
4.3 Identifier et prévenir les risques sur la santé	27
Lutter contre les nuisances sonores du RER	27
Surveiller la qualité de l'air	27
Animer un comité local de concertation sur les ondes électromagnétiques	28
Lutter contre les perturbateurs endocriniens	28
Corréler le sport et la santé	29

5. FAVORISER L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET PARTICIPATIF	30
5.1 Renforcer l'action sociale de proximité et les démarches solidaires	30
4 ^e Plan Inclusion Handicaps	30
Épicerie solidaire	32
Politique en faveur du logement social	32
Encourager les initiatives intergénérationnelles	33
Soutenir le tissu associatif et le bénévolat	33
Relations internationales	29
Égalité Femmes Hommes	34
5.2 Sensibiliser les habitants à la transition écologique et faciliter les initiatives citoyennes et associatives	35
Sensibiliser à la transition écologique	35
Accompagner les projets citoyens ou associatifs en faveur du développement durable	36
5.3 Encourager la participation citoyenne	37
Développer la participation des citoyens	37
6. RENFORCER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA VILLE ET DE SON ADMINISTRATION	39
6.1 Œuvrer pour une consommation responsable quotidienne dans les activités des services	39
S'engager dans une politique volontariste d'achats durables et socialement responsables	39
Privilégier des outils d'information et de communication responsables	40
Accompagner et former les agents aux outils dématérialisés	40
Gestion durable et circulaire du matériel municipal	41
Déplacements des agents	41
6.2 Mobiliser les agents au sein de la collectivité	42
Sensibiliser au développement durable	42
6.3 Contribuer au bien-être au travail des agents de la collectivité	43
Garantir la santé et la sécurité au travail des agents	43
Sensibiliser aux handicaps	43
Favoriser un cadre de travail propice au bien-être et à l'épanouissement	44
ANNEXE	45

INTRODUCTION

Chaque année, la Ville de Vincennes se consacre à la rédaction de son rapport sur la situation en matière de développement durable, afin de réaliser un bilan des actions menées au cours de l'année écoulée. L'année 2025 marque donc la 11e édition de ce rapport.

Dans les communes de plus de 50 000 habitants, ce rapport doit porter sur le fonctionnement de la collectivité ainsi que sur les politiques menées sur son territoire.

Il fait état :

- du bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- du bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Vincennes compte 48 368 habitants, et n'est donc pas soumise à l'obligation de rédaction de ce rapport. Cependant, la Ville maintient ses engagements et continue de l'élaborer afin d'assurer un suivi des réalisations phares répondant aux cinq axes du Pacte Éco-citoyen, et plus généralement des actions locales entreprises en matière de développement durable.

Le présent rapport a pour objectif de mettre en lumière les actions locales entreprises par la Ville, répondant aux cinq engagements de développement durable mentionnés au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement :

1. la lutte contre le changement climatique,
2. la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
4. l'épanouissement de tous les êtres humains,
5. la transition vers une économie circulaire.

Ce rapport met également en évidence les actions répondant aux dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les ODD correspondant aux actions réalisées sont mentionnées en tête de chaque axe.

A travers la réalisation de ce Pacte et le suivi des actions, la Mairie de Vincennes réaffirme l'importance des actions locales pour l'atteinte des objectifs mondiaux.



PEC N°XX

Les actions inscrites dans le Pacte Eco-citoyen 2022-2027 sont identifiées grâce au logo.

1. PÉRENNISER ET DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PACTE ECO-CITOYEN 2022-2027



Près de 20 ans d'engagement en faveur du développement durable Une feuille de route transversale et co-construite : le Pacte Éco-citoyen 118 actions pour 2022-2027

En 2022, la Ville de Vincennes a adopté son Pacte Éco-citoyen 2022-2027, une feuille de route centralisant les objectifs de développement durable de la commune, afin d'en assurer le suivi sur six années.

Vincennes est en effet engagée depuis longtemps sur les questions sociales et environnementales. Elle s'est dotée d'une politique ambitieuse de développement durable et de transition écologique, concrétisée par l'adoption successive de feuilles de route stratégiques. Dès 2006, elle s'est dotée d'une Charte pour une administration écoresponsable. En 2010, elle devenait la première commune du Val-de-Marne à adopter un Agenda 21. Son engagement s'est ensuite renforcé avec la mise en place d'une Charte 21 (2015-2019), puis d'un Acte II de l'Agenda 21 (2017-2021).



Cette dynamique a été réaffirmée en 2022 par l'adoption, à l'unanimité du Conseil Municipal du 29 juin, du Pacte Éco-citoyen 2022-2027, un plan transversal articulant une dimension territoriale et une dimension interne à l'administration municipale.

Ce Pacte est le fruit d'une démarche participative citoyenne menée en 2022 : près de 300 habitants ont contribué via la plateforme jeparticipe.vincennes.fr et quatre ateliers thématiques. Il repose sur cinq axes prioritaires : le climat, l'énergie, la solidarité, la santé, la production et la consommation. Il s'appuie sur 118 actions concrètes, destinées à répondre aux enjeux locaux de manière opérationnelle.

L'élaboration de ce document a été menée en collaboration étroite avec les élus concernés, sous l'impulsion de Madame le Maire, et en concertation avec l'ensemble des services municipaux ainsi que le tissu associatif local.

La Mission Développement Durable, assure la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions du Pacte Éco-citoyen, en lien avec l'Adjoint au Maire chargé du Développement Durable et de l'Inclusion, et la Conseillère municipale à l'Éco-citoyenneté, ainsi que les autres élus concernés par les divers sujets abordés, en transversalité.

Pour garantir une approche transversale, la Mission Développement Durable s'appuie sur un réseau interne d'écopilotes, 19 agents référents répartis dans les différents services, qui intègrent les enjeux de développement durable dans les projets, apportent leur expertise métier, et remontent et valorisent les données pertinentes tout en assurant la cohérence des actions menées.

Enfin, le Comité Consultatif du Développement Durable (CCDD), instance consultative réunissant élus et acteurs locaux (associations, Conseil des Seniors, Conseil des Jeunes, etc.), contribue à enrichir la réflexion en matière de transition écologique.

2. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1 Construire des solutions d'adaptation fondées sur la nature



En 2025 :

+ de 3900 m² d'espaces publics désimperméabilisés et végétalisés

620 m² de toitures végétalisées

Un espace dédié aux chiens et leurs maîtres créé à titre expérimental (caniparc)

78 % des actions du Plan Eau réalisées

La Ville de Vincennes est soucieuse de proposer un cadre de vie agréable à ses habitants, tout en tenant compte des contraintes de son territoire densément urbanisé. Les nombreux espaces verts de la commune, 23 squares, parcs et jardins publics, sont un maillon clé du bien-être des Vincennois, en plus d'apporter des solutions naturelles pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et de favoriser la biodiversité en ville. Depuis 2009, la Ville a été reconduite dans sa labellisation de ville fleurie ^{***}, ainsi que ville nature 2 libellules, pour ses engagements dans la protection de la biodiversité urbaine.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, Vincennes engage des actions de végétalisation, de désimperméabilisation et de protection de son patrimoine arboré, en accord avec les ambitions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de 2024. Il s'agit de permettre à chaque Vincennois de disposer d'un espace vert à dix minutes à pied de chez lui.

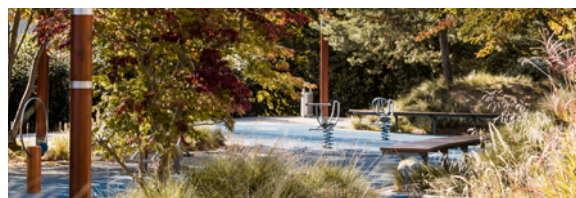
ADAPTER LES RÈGLES D'URBANISME AUX ENJEUX CLIMATIQUES



PEC N° 9

Le 10 janvier 2024, le nouveau PLUi du Territoire Paris Est Marne & Bois est entré en vigueur. Ce plan vise notamment à intégrer les enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire. Les différentes sections de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) traduisent cette volonté d'inclusion des problématiques climatiques, que ce soit en matière de construction durable ou de préservation des espaces verts et de la biodiversité à l'échelle communale. Il reprend des règles préexistantes du PLU de Vincennes, comme la protection des cœurs d'îlots plantés (près de 10 hectares) et de 250 arbres jugés « remarquables » sur les parcelles privées, et encourage la création d'espaces verts dès que cela est possible. Il entérine aussi un coefficient de biotope minimal de 0,2 (part d'une surface aménagée végétalisée ou favorable à l'écosystème sur la surface totale d'une parcelle considérée par un projet de construction), imposant un minimum de surface éco-aménagée de 5 % dans tous les projets.

En 2025, les autorisations d'urbanisme délivrées prévoient l'implantation de quatorze arbres, la création de 385 m² de surface pleine terre et 350 m² de toitures terrasses végétalisées.



En date du 14 octobre 2025, par délibération, le Territoire Paris Est Marne & Bois a approuvé la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) portant élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mise en cohérence avec les documents d'urbanisme en vigueur, d'intégration des enjeux contemporains de transition écologique tout en garantissant la mise en valeur du patrimoine, l'accompagnement des énergies renouvelables, le développement de nouveaux espaces favorables à la biodiversité ainsi que l'établissement d'une méthodologie en matière d'amélioration thermique, incluant la création d'une typologie thermique des bâtiments protégés.

Le nouveau document, le PVAP, devrait être opérationnel à l'horizon 2028.

PERSPECTIVE(S) :

- **Janvier 2026** : consultation en vue de la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

SENSIBILISER AUX ENJEUX DE LA NATURE EN VILLE



PEC N°3



En 2025, la Ville de Vincennes continue de sensibiliser les habitants aux thèmes de la nature en ville et de la préservation de la biodiversité.

Le 21 juin 2025, Vincennes a accueilli l'événement *APIdays*, organisé en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF). Cette journée s'inscrit dans le cadre du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » et a permis de sensibiliser le public à la préservation des pollinisateurs. Divers ateliers et animations pédagogiques étaient proposés aux enfants comme aux adultes, leur permettant ainsi de découvrir le rôle des abeilles et le métier d'apiculteur. Des pots de miel en provenance du rucher municipal ont également été distribués aux participants.

Par ailleurs, les ateliers proposés par l'apiculteur en milieu scolaire se sont poursuivis au printemps 2025 pour trois classes de CP qui en ont fait la demande. Ces animations sont reconduites pour l'année scolaire 2025-2026, dans la limite de 8 ateliers par an.

Le 11 octobre, Vincennes a accueilli la 22e édition de la *Fête des Plantes et du Jardinier* sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Des stands pédagogiques, tenus par le service Espaces verts de la Ville et ses partenaires, proposaient des animations pour les Vincennois : compostage, lecture, distribution de bulbes, balade « nature en Ville » dans le centre-ville, atelier taille de plantes en collaboration avec l'École Du Breuil. Les lauréats du concours des jardins et balcons fleuris ont également pu recevoir leur prix.



PERSPECTIVE(S) :

- **Octobre 2026** : animations autour de la biodiversité et de la nature en Ville dans le cadre de la prochaine édition de l'événement *Vincennes Ecocitoyenne*.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ LOCALE ET RENFORCER LA PLACE DE L'ANIMAL EN VILLE



PEC N°4

La Ville de Vincennes compte 36 nichoirs à oiseaux, 8 hôtels à insectes et 2 nichoirs à chauve-souris sur son territoire en 2025. Cet état des lieux est en augmentation par rapport à 2024. Ces habitats permettent de faire une place aux espèces locales en milieu urbain et de compenser une éventuelle perte d'habitat naturel.

Depuis près de quinze ans, Vincennes maintient son partenariat avec l'UNAF initié dès 2011. Ce partenariat permet notamment le suivi et l'entretien par un apiculteur des six ruches municipales installées sur la toiture végétalisée de l'espace culturel Daniel Sorano, s'inscrivant ainsi dans une dynamique de préservation des pollinisateurs en milieu urbain. En 2025, 42 kilos de miel ont été récoltés.

PERSPECTIVE(S) :

- **2026** : remplacement de 12 nichoirs à oiseaux abimés.



PEC N°3

Fin 2024, la Ville a obtenu 2 pattes sur 3 dans le cadre du label « Ville amie des animaux » de la Région Ile-de-France.

Le 17 mai, une cérémonie s'est tenue à l'Hôtel de Ville en partenariat avec l'École des Chiens Guides de Paris afin de saluer le dévouement des chiens guides qui accompagnent au quotidien des personnes en situation de handicap. À cette occasion, des médailles ont été remises en leur honneur.



En juin 2025, un nouveau guide de l'animal en ville a été publié. La première version, datant de 2018, a été enrichie pour y inclure des informations et des recommandations sur la faune sauvage urbaine. Le livret, à l'attention de tous les Vincennois, aborde donc la cohabitation entre les humains et tous les animaux présents en ville. Il

rappelle les règles essentielles pour les propriétaires d'animaux domestiques et fournit un certain nombre de ressources

(fiches espèces, services animaliers...) utiles pour tous les Vincennois. Des conseils concrets y sont également prodigués, portant sur la santé animale, les gestes à connaître, la prévention de la maltraitance, ou encore la perte d'un animal. Adapté aux spécificités de notre Ville, ce guide permet de concilier le respect de la faune et le bien-être des animaux de compagnie, en accord avec la démarche de préservation de la biodiversité initiée par le Territoire Paris Est Marne & Bois.



En décembre 2025, un espace dédié aux chiens et leurs maîtres a été ouvert à titre expérimental au 161 rue Diderot (270 m²), venant ainsi renforcer l'engagement de la Ville pour le bien-être animal. L'aménagement comprend une allée en grave-silex, des assises, des arbustes, et des structures métalliques

végétalisées. Une fontaine à eau est dédiée aux chiens avec une poubelle et un distributeur de sacs.

PERSPECTIVE(S) :

- **2026** : lancement d'une étude pour la création d'un second espace dédié aux chiens et leurs propriétaires.

VÉGÉTALISER ET DÉSIMPERMÉABILISER

Dans l'objectif de renforcer la place de la nature en ville tout en améliorant la qualité de vie des habitants, la Municipalité poursuit activement ses démarches de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces publics et des toitures de bâtiments municipaux malgré un territoire contraint et très urbanisé.



PEC N°1 + PEC N°12

De nombreux projets de rénovation engagés ou poursuivis en 2025 intègrent des mesures destinées à renforcer la place de la végétation en ville et à désimperméabiliser les sols chaque fois que cela est possible.



Les travaux de requalification de l'avenue de Paris, engagés au second semestre 2023, se sont achevés en 2025. Ce projet d'ensemble a permis la rénovation complète de la chaussée (environ 1 km sur Vincennes), le renouvellement de l'éclairage public en coordination avec le Département, ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle. La Ville a également procédé à la requalification des trottoirs, dont 1 225 m² ont été végétalisés, qui s'ajoutent aux 430 m² de jardinières créées par le Département. Chaque fois que cela est possible, la désimperméabilisation a été renforcée grâce à la pose de pavés à joints enherbés (environ 555 m²).

Les travaux de requalification de la rue des Meuniers, menés conjointement par les villes de Vincennes et de Montreuil, ont débuté en 2024 et se sont achevés en 2025 avec la réalisation de la deuxième section, située entre la rue du Sergent-Bobillot et la rue des Deux Communes (370 mètres linéaires au total). Cette opération s'inscrit dans une démarche d'aménagement durable, illustrée notamment par la création de 145 m² de places de stationnement désimperméabilisées grâce à l'utilisation de pavés à joints enherbés, favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

La circulation a été repensée avec la mise en place d'un sens unique différencié, d'un double sens cyclable sécurisé. Les trottoirs ont été élargis et rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'éclairage public a été modernisé avec l'installation de luminaires Leds, améliorant l'efficacité énergétique. Les emplacements de stationnement vélo ont été maintenus et complétés par la création d'une place réservée aux personnes en situation de handicap.

Dans le cadre la rénovation de la rue de la Jarry en « Vélorue » (650 mètres linéaires) plusieurs interventions similaires ont été réalisées sur différentes sections. 8 arbres nouveaux ont pu être plantés. La rénovation de la voirie a permis la désimperméabilisation des sols et la création de bandes plantées. Les places de stationnement ont été désimperméabilisées. Au total, sur l'ensemble de la rue de la Jarry, 315 m² de places de stationnement ont été désimperméabilisées et 280 m² ont été plantés.



La rue Clément Viénot a bénéficié de plusieurs aménagements de végétalisation et de désimperméabilisation. Au total, 110 m² ont été végétalisés et 260 m² de stationnement ont été enherbés. Deux nouveaux arbres ont également été plantés. Les travaux ont aussi permis la création d'une bande cyclable à contresens, ainsi que la rénovation des trottoirs et de l'éclairage public.

Tous les projets d'aménagement comporteront désormais des solutions de végétalisation et de désimperméabilisation.

Cette année, Vincennes a également poursuivi ses démarches de végétalisation des toitures de bâtiments municipaux. En 2025, l'école élémentaire du Sud a bénéficié de travaux d'étanchéité et de végétalisation de 620 m² de la toiture-terrace du bâtiment annexe, situé côté rue d'Estienne-d'Orves. En 2025, la Ville compte 7 645 m² de toitures végétalisées sur son patrimoine bâti.



PEC N°2



Les jardins publics sont un véritable atout de la qualité de vie à Vincennes.

Situé en pied d'immeuble au 19 avenue Franklin Roosevelt, un petit espace vert a été inauguré fin 2025. On compte aujourd'hui 23 squares, parcs et jardins sur l'ensemble de la commune.

Le Conseil Municipal du 18 décembre a entériné le protocole d'accord entre Vincennes et le Département du Val-de-Marne. Celui-ci prévoit, pour le Département : la dépollution de l'ensemble du Collège Saint-Exupéry (y compris celui de la crèche Liberté, qui avait également dû être fermée), la démolition et la reconstruction de bâtiments vétustes, soit à l'identique, soit de manière simplifiée. Pour la Ville, il est prévu la

création d'un jardin public sur la partie nord du site non occupée par le collège et la création d'une voie ouverte au public pour permettre l'accès au collège et au jardin.

PERSPECTIVE(S) :

2026 : création d'un jardin d'environ 325 m² rue des Trois Territoires

2028 : création d'un jardin public d'environ 230 m² avenue de la République

2029 : aménagement de la toiture du futur centre culturel et sportif Georges-Pompidou, avec un espace vert public descendant en pente douce sur 2500 m².



PEC N°5



Un jardin partagé est un espace vert cultivé et animé collectivement par les habitants d'une même commune ou d'un même quartier. Le 17 mai 2025, le square des Laitières a rouvert ses portes après son aménagement et les 100 m² de nouvelles parcelles potagères ont été distribuées à des usagers tirés au sort. Du côté du square Carnot, une étude complémentaire a été réalisée en 2025 dans l'optique de son réaménagement, avec l'implantation d'une nouvelle zone potagère.

PERSPECTIVE(S) :

2027 :

réaménagement du jardin square Carnot comprenant une zone potagère.

ENRICHIR LE PATRIMOINE ARBORE



PEC N°7

La Ville de Vincennes compte aujourd'hui 5203 arbres sur son territoire de 1,91 km². En 2025, 23 nouveaux arbres ont été plantés, et 32 arbres ont été replantés. 206 arbres en bacs et pots ne rentrent pas dans ce décompte mais font également partie du patrimoine arboré de la ville.



Les travaux de réaménagement des abords du Château de Vincennes menés par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (Oppic) pour le compte du Ministère des Armées et conventionnés avec la Ville, ont débuté en janvier 2025. Ils ont permis l'enrichissement du patrimoine arboré communal :

45 arbres ont été plantés ou replantés, en plus de la restauration du patrimoine architectural. Les essences plantées (9 chênes de Bourgogne et 36 pruniers de Damas) ont été choisies pour leurs capacités d'adaptation au changement climatique. Ce projet apporte donc 27 arbres supplémentaires par rapport à la situation précédente. Les travaux ont également amélioré la qualité et la perméabilité des sols, assurant à ces nouveaux arbres une durée de vie plus longue. Ce réaménagement renforce la richesse végétale et la biodiversité de Vincennes, tout en offrant aux riverains des espaces propices à la promenade.



PEC N°8

Les nouveaux projets d'aménagement de voirie opérés par la Ville accordent une place importante à la protection des arbres. Dans la mesure du possible, les fosses ont un volume minimum de 9 m³ pour laisser la place au développement racinaire, et un périmètre d'un mètre à minima est laissé autour des arbres. Des dispositifs chasse-roue peuvent également être installés au pied des arbres, dans les projets de réaménagement urbain, pour les protéger des véhicules. En 2025, l'ensemble des nouveaux arbres plantés ont été protégés.

LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR



PEC N°10



Depuis 2021, la Ville s'est engagée dans la lutte contre les îlots de chaleur dans les cours d'écoles, en remplaçant les espaces imperméables par des espaces végétalisés.

Ce projet, baptisé ILOT comme « Investissement à Long Terme – Objectif Transition écologique » a permis l'aménagement de trois cours d'écoles, inaugurées en mai 2023 : l'école maternelle de l'Est (800 m²) et les écoles élémentaires Est-Libération (1681 m²) et Est-Passeleu (1695 m²).

Ces cours ont été désimperméabilisés à 60% et 57 nouveaux arbres ont été plantés. Après des années 2023 et 2024 consacrées aux retours d'expériences, une nouvelle étude préalable a été initiée en 2025 pour le réaménagement de la cour de l'école élémentaire du Sud (1720 m²).



PEC N°11

En 2026, un schéma directeur immobilier énergétique sera mené sur l'ensemble du patrimoine bâti municipal. Il visera, notamment, à limiter les effets du réchauffement climatique et s'adapter aux épisodes de forte chaleur dans les crèches et les écoles.



PEC N°13

Pour lutter contre les effets des fortes chaleurs, des dispositifs de rafraîchissement de l'espace public ont été installés dans différents lieux de la ville : brumisateurs, voiles d'ombrage... Les derniers dispositifs en date sont la fontaine à boire du Cours Marigny et les voiles d'ombrage du square de la Jarry et de la cour haute de l'école maternelle Joseph-Clouet, installés en 2024.



PEC N°14



En décembre 2025, l'un des ateliers du *Défi Familles en Transition Écologique* a traité le sujet de la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau et notamment la question de l'utilisation raisonnée de la climatisation dans les pièces à vivre afin d'en limiter les impacts sur l'environnement.

PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

VINCENNES



Le Plan Eau élaboré en 2023 complète les engagements pris par la Ville dans le cadre du Pacte Éco-citoyen 2022-2027 et dans le plan Sobriété énergétique adopté en octobre 2022. Il se décline en 4 axes : lutter contre les fuites et moderniser le réseau, économiser et réutiliser l'eau, adapter la ville en matière d'hydrosobriété, et mobiliser via des actions de pédagogie et d'incitation des citoyens. Ainsi, **78% des actions du Plan Eau ont déjà été réalisées.**

En 2025, les consommations d'eau ont globalement augmenté de 22,5 % par rapport à 2024. Précisément, les consommations en eau du patrimoine bâti de la Ville ont baissé de 3 %, tandis que les consommations en eau des espaces verts enregistrent une hausse de 73,6 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique essentiellement par un besoin accru d'arrosage : l'été 2025 a été

le troisième été le plus chaud en France depuis le début des mesures par Météo-France en 1900, marqué par deux épisodes de canicule, et des pluies très irrégulières.

Malgré cette hausse contextuelle, la consommation totale d'eau a diminué de 15,6 % depuis 2023, année d'adoption du Plan Eau.



PEC N°15



Les habitants de Vincennes ont été sensibilisés et encouragés à économiser les ressources en eau. D'une part, en mars 2025, deux articles sont parus dans le magazine communal Vincennes Info. L'un portait sur les polluants éternels dans l'eau du robinet et le second était sur l'usage raisonné de l'arrosage au printemps.

D'autre part, une réunion thématique du *Club Copro*, initiative municipale lancée dans le cadre du Pacte et destinée à accompagner les copropriétaires, a porté sur « La maîtrise des ressources en eau potable en copropriété ». Réalisé en collaboration avec le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), cet atelier a permis d'informer et de sensibiliser les copropriétaires sur la gestion de l'eau potable.

De plus, plusieurs fiches thématiques autour de la ressource en eau ont été mises à disposition et actualisées à l'été 2025 sur le site internet de la Ville dans le cadre du *Club Copro*. Elles portent notamment sur l'aide à l'achat de récupérateurs d'eau pluviale, l'eau potable, et l'assainissement.

Pour sensibiliser les plus jeunes, des ateliers-promenades sont organisés par le service Archives et patrimoine, pour des élèves des classes de CP au CE2. Intitulés « L'eau dans la ville/l'eau dans le bois », ils portent sur la problématique de l'eau, à la fois d'un point de vue historique et d'un point de vue contemporain. 18 ateliers ont eu lieu pendant l'année scolaire 2024-2025, pour un total de 416 élèves, et l'action a été reconduite pour l'année scolaire 2025-2026.

PERSPECTIVE(S) :

2026 : lancement d'une étude sobriété en eau sur les usages communaux et d'un projet de gestion centralisée de l'arrosage automatique intelligent pour optimiser la consommation en eau des espaces verts.



PEC N°16

En 2025, la Ville a poursuivi ses actions d'optimisation de la gestion de l'eau dans les équipements et aménagements publics. De nombreuses initiatives vont dans le sens d'une économie de la ressource : l'installation de sondes au

pied des jeunes arbres et dans les bandes plantées afin de calibrer l'arrosage, la récupération des eaux grises de la commune pour le nettoyage des rues, la plantation d'essences économes en eau, la diminution de la fréquence d'arrosage des pots et jardinières, l'optimisation de la durée de mise en service des brumisateurs et autres dispositifs d'humidification de l'air. En outre, la réduction de la fréquence de lavage des rues est une mesure appliquée depuis 2023, limitant le nettoyage à deux passages par semaine dans le centre-ville et un dans les autres rues.

Deux nouvelles études visant à l'économie des ressources en eau de la commune ont été menées en 2025. La première, terminée début juin, concerne l'optimisation de l'implantation actuelle des balconnières et jardinières installées sur le mobilier urbain communal afin de réduire l'arrosage. La seconde étude porte sur la faisabilité de dispositifs de récupération d'eaux pluviales sur 10 sites.



De plus, entre octobre et décembre 2025, la place de la Prévoyance a fait l'objet de travaux de végétalisation sur le principe du jardin de pluie urbain. Cette technique est utilisée pour capter les eaux de ruissellement vers l'espace situé au point bas. L'eau est donc stockée et filtrée et permet une autonomie en arrosage de plusieurs semaines pour une partie des espaces plantés. En outre, deux arbres seront plantés début 2026 ; cet espace a été complètement rénové, avec plus d'espaces végétalisés (+ 105 m²) et une partie supplémentaire désimperméabilisée avec des pavés enherbés (70 m²).



PEC N°17

Depuis 2023, les propriétaires, copropriétaires et locataires vincennois qui en font la demande peuvent bénéficier d'une aide financière locale pour l'achat d'un récupérateur d'eau pluviale (à hauteur de 30%). Cette subvention est versée par la Ville sur présentation de justificatifs. Elle complète les aides de la Région Île-de-France et vise des volumes inférieurs au volume minimum prévu par l'aide régionale (5 m³ minimum-cuve enterrée et 3 m³ minimum-cuve aérienne).

2.2 Adapter les mobilités aux enjeux climatiques et environnementaux



En 2025 :
Plan Vélo et Mobilités douces 2022-2028 :
71% du linéaire total aménagé en espaces apaisés
8 points sensibles traités sur 11
7 classes de CP formées au « savoir rouler » à vélo

À Vincennes, un peu moins d'un habitant sur deux possède au moins une voiture, et cette proportion devrait continuer à diminuer dans les prochaines années. Cette évolution s'explique à la fois par la baisse de la population et par le renforcement constant de l'offre de transports et du maillage cyclable. En effet, de nombreuses alternatives à l'usage de la voiture sont proposées sur la commune : un réseau dense de lignes de bus, trois stations de métro, une station de RER A, ainsi que dix stations Vélib'.

Depuis une quinzaine d'années, la Ville mène une politique urbanistique affirmée en faveur du partage de l'espace public entre tous les modes de déplacement. Le Plan Vélo et Mobilités Douces 2022-2028 s'inscrit dans cette dynamique et accélère encore le développement des mobilités actives grâce à des aménagements adaptés.

Les habitudes de déplacement des Vincennois reflètent déjà ces orientations : seuls 15 % utilisent leur voiture pour se rendre au travail, tandis que plus de 65 % privilégient les transports en commun et près de 13 % se déplacent à pied ou à vélo.

Dans cette continuité, la Ville poursuit la création de voies cyclables et l'aménagement « d'espaces apaisés » avec des zones limitées à 30 km/h. Cette limitation s'applique à l'ensemble de la commune, à l'exception de deux axes à forte circulation — l'avenue de Paris et la rue Félix-Faure — maintenus à 50 km/h. Parallèlement, de nouvelles infrastructures de stationnement vélo sont déployées pour accompagner la progression des mobilités actives.

L'ensemble de ces actions répond à un principe central : permettre la cohabitation harmonieuse de tous les usagers et garantir « une place pour chacun et de la place pour tous ».

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO

Vincennes s'engage résolument à favoriser la pratique du vélo. Le Baromètre des villes cyclables, une enquête nationale menée tous les deux ans par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), permet aux usagers de donner leur ressenti sur les conditions de circulation à vélo dans leur commune. Pour l'édition 2025, Vincennes progresse de 28 % par rapport à la précédente enquête, avec une note moyenne de 3,63 sur 6. Au sein du Val-de-Marne, la ville se classe en 4^e position, et figure ainsi parmi les huit communes les plus cyclables de la petite couronne. Le baromètre souligne plusieurs points positifs pour Vincennes, tels que des déplacements à vélo jugés sûrs en zone résidentielle, la généralisation des contre-sens cyclables qui facilitent la circulation, et la mise à disposition de services de réparation et d'accompagnement des cyclistes. Le Baromètre Vélo 2025 illustre donc une dynamique positive portée par la Municipalité en faveur de la mobilité active.



PEC N° 18



Le 22 mars dernier, la Foire aux Vélos s'est tenue sur la Place de l'Église de Vincennes. Organisé par l'association des parents d'élèves de l'enseignement public, cet événement permet aux familles de vendre ou d'acheter des vélos d'occasion pour leurs enfants. Un geste écoresponsable donc, qui encourage la pratique de ce moyen de transport dès le plus jeune âge.

En septembre 2025, la Ville a publié son « Code de la rue ». Ce document à visée pédagogique permet aux habitants de Vincennes de mieux appréhender la cohabitation entre les différentes mobilités présentes en ville, dans un contexte d'évolution des pratiques. Élaboré en concertation avec le Conseil des Seniors et le Conseil Municipal des Enfants, ce guide rappelle des règles simples de partage de l'espace et de sécurité, en adoptant le point de vue des différents usagers. Les aménagements récents de la voirie et des schémas y sont également mis en valeur, pour permettre aux habitants de mieux se repérer.



Le dispositif « savoir rouler » visant à introduire les bonnes pratiques du vélo auprès des plus jeunes, a été renouvelé pour l'année scolaire 2024-2025. Du 17 mars au 11 avril 2025, 7 classes de CP, représentant environ 175 enfants, des écoles Jean-Monnet, Est Libération et Est Passeleu ont bénéficié de ces enseignements, articulés autour de trois étapes : « savoir pédaler », « savoir circuler » et « savoir rouler ». En outre, des sessions de ce dispositif ont également été organisées par la Police municipale pendant la *Semaine de la Petite Enfance* en mars 2025.

De plus, lors de la première édition du *Vincennes Estival Club* à l'été 2025, ces ateliers ont été proposés aux enfants en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme, afin de leur apprendre à rouler en sécurité.

PERSPECTIVE(S) :

Année scolaire 2025-2026 : reconduction du dispositif « savoir rouler » à vélo (7 classes de CP).

Mars 2026 : reconduction des sessions « savoir rouler » dans le cadre de la *Semaine de la Petite Enfance*.



La Ville compte 25,5 km de voies aménagées sur les 34,4 km de voirie. Avec, en 2025, près de 5 km de pistes cyclables et 2,5 km de bandes cyclables. Les espaces apaisés représentent 24,3 km sur les 34,4 km de voirie soit 71% du linéaire total, dont 19 km aménagés en zones 30.

Ces chiffres, en augmentation par rapport à 2024, avec 1,65 km de voies aménagées supplémentaires, témoignent de la volonté de Vincennes de créer un espace public favorable à la cohabitation de tous les usagers.

En 2025, les travaux d'aménagement se sont en effet poursuivis à différents endroits de la ville. Rue des Meuniers, une opération conjointe de la Ville de Vincennes et de la Ville de Montreuil a rendu possible des travaux de mise à sens unique différenciée, depuis la rue de Montreuil vers la rue de Belfort et depuis la rue des Deux-Communes vers la rue de Belfort.

Du côté de la rue de la Jarry, une « Vélorue » a été créée aux abords du Lycée (hors section Rue Massenet et rue Diderot). Inauguré le 15 novembre, cet espace apaisé, privilégiant les vélos et les piétons, a été finalisé en octobre 2025. La bande de roulement est réservée prioritairement aux cyclistes dans leur position centrale sur la chaussée.

Dans le cadre du Plan Vélo et Mobilités Douces, la Ville s'attache à traiter onze « points sensibles » identifiés, afin de faciliter le partage de l'espace public.

Huit points sensibles ont déjà été traités dont deux ont été entrepris en 2025 :

- Une bande cyclable à contresens a été créée dans la rue Clément Viénot ;
- La piste cyclable de la rue Angélique Defrance a été mise en double sens.

Débutés en mai 2024, les travaux de requalification globale de l'avenue de Paris, menés conjointement par le Département du Val-de-Marne, les villes de Vincennes et Saint-Mandé, se sont terminés en décembre 2025. Ce projet a permis la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, des aménagements de type plateau surélevé pour garantir la sécurité des usagers piétons au droit des arrêts de bus, le réaménagement des trottoirs, la rénovation de la chaussée et de la signalisation tricolore, ainsi que de l'éclairage public. Inscrite dans le réseau VIF (Vélo Ile-de-France) de la Région Île-de-France, la connexion cyclable entre l'est parisien et Paris a donc été mise en place.

PERSPECTIVE(S) :

• 2026 :

- mise à double sens cyclable de l'avenue Gabriel Péri et suppression de l'îlot séparateur du carrefour République/Montreuil
- requalification de la piste cyclable avenue Aubert entre l'avenue de Paris et la rue Victor Basch (abaissement) et amélioration de son accès depuis la rue Renon
- poursuite des travaux de la piste cyclable avenue de Paris, entre la rue de Montreuil et la limite communale à l'est, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

2026-2028 : travaux d'aménagement d'espaces apaisés rue Massenet, rue de la Bienfaisance, rue de l'Industrie, rue Jean Moulin, avenue Paul Déroulède, rue du Commandant Mowat et rue Guynemer.



PEC N°21



La Ville de Vincennes développe des infrastructures et aménagements spécifiques à l'usage du vélo, afin de généraliser sa pratique dans l'espace public. En 2025, 1700 places de stationnement vélo sont disponibles aux usagers.

En surface, on compte 266 places en consigne fermée et sécurisée, dont 8 réservées aux vélos cargo, ainsi que 78 emplacements sous abri en libre service et 150 places non abritées. Pour faciliter l'entretien des vélos, la Ville met également à disposition 11 stations de gonflage et 11 totems de réparation.

En sous-sol, le parking du Marché offre 58 emplacements pour vélos, dont 2 dédiés aux vélos cargo, ainsi qu'un totem de réparation et 16 casiers pour vélos à assistance électrique. Le parking Mowat propose quant à lui 72 places pour vélos, un totem de réparation et 16 casiers pour vélos à assistance électrique.

REPENSER LA LOGISTIQUE URBAINE EN PARTICULIER SUR LES DERNIERS KILOMETRES



PEC N°23

Dans l'objectif d'encourager l'usage des véhicules électriques, la Ville de Vincennes prend des mesures pour accroître le nombre de bornes de recharge disponibles. En 2025, les travaux de réaménagement de l'avenue de Paris ont permis la mise en place de 4 nouveaux points de recharge électrique sur une nouvelle station Express+. Cela porte le total des points de recharge électrique disponibles à 40 points en voirie et 57 dans les parkings souterrains.

Les usagers de véhicules électriques continuent de bénéficier d'un tarif de stationnement préférentiel : 2 heures gratuites une fois par jour. La démarche s'effectue sur le site : <https://jemegare.fr/vincennes>



PEC N°24

La Ville de Vincennes est desservie par onze lignes de bus (46, 56, 112, 114,115, 118, 124, 210, 215, 318, 325) et deux bus nocturnes « Noctiliens » (N11 et N33), trois stations de métro (ligne 1) et une station de RER (ligne A). Avec le programme « bus 2025 », Île-de-France Mobilités et la RATP se sont engagés dans une évolution technologique et écologique visant à convertir la grande majorité du parc bus exploité par la RATP à l'électrique et au biométhane à l'horizon 2025. Cinq lignes de bus sont déjà en électrique (46, 56, 115, 124 et 325), six lignes (112, 114, 118, 210, 215, 318) sont majoritairement hybrides ou biométhane et en cours de transition.



PEC N°26

En 2021, Vincennes est devenue l'une des premières villes du Territoire Paris Est Marne & Bois à rejoindre le programme Colis'Activ, dont l'objectif est de promouvoir la livraison de colis écologique. L'année suivante, la Municipalité a entamé un dialogue avec plusieurs entreprises de livraison à domicile pour réduire l'utilisation de véhicules thermiques et les émissions de gaz à effet de serre en ville. Monoprix et son partenaire Star Service ont ainsi remplacé leur flotte de véhicules de livraison par des véhicules électriques sur l'ensemble de la ville. De plus, Amazon utilise des vélos cargos et des vans électriques pour livrer les colis dans le centre-ville, grâce à ses partenaires spécialisés dans le dernier kilomètre, comme Tryfaz. La Ville s'emploie également à encadrer l'activité des livreurs de repas à domicile notamment ceux travaillant avec des plateformes afin de limiter les nuisances aux riverains. Uber Eats s'est engagé à une nouvelle campagne de sensibilisation, et vise 60 % de livraisons réalisées avec des véhicules propres. Deliveroo, de son côté, souhaite nouer des partenariats avec des commerçants vincennois pour faciliter l'accès à des moyens de transport doux pour les livreurs.



PEC N°27

Le 3 octobre 2025, la Ville a mis en place un stand d'information d'IDF Mobilités, à destination des citoyens et des agents de la Ville, pour les informer sur le Navigo Liberté + et faciliter leur transition vers de nouveaux supports de voyage. L'objectif étant d'inciter à l'usage des transports en commun et de réduire leur utilisation de tickets à l'unité.

3. RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Vincennes, dans son Pacte Éco-citoyen, s'est engagée en faveur de la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique qui vise à optimiser l'utilisation de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. En vigueur depuis 2024, le plan de sobriété énergétique réaffirme la volonté de la Ville de réduire ses consommations d'énergie en promouvant les changements de comportements individuels et collectifs.

Ainsi, en 2025, la consommation électrique des bâtiments communaux a baissé de 1,5 % par rapport à 2024. Pour l'éclairage public, la baisse des consommations est de 8 % par rapport à 2024.

Concernant les consommations de gaz, la Ville enregistre une hausse de 8,6 % par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la mise en service du nouveau Centre sportif Isabelle Autissier, la remise en route de l'eau chaude sanitaire dans les écoles et les gymnases ainsi que par une remise en chauffe programmée plus tôt en octobre due à des températures plus froides que prévues.

3.1 Activer les leviers d'accompagnement des habitants pour réduire les consommations énergétiques des logements



En 2025 :

Poursuite du « **Club Copro** » :

3 ateliers organisés et **20 fiches** thématiques disponibles

12 aides attribuées par la Mairie au titre du **ravalement de façades** en lien avec des projets de réhabilitation énergétique

+ de 270 aides versées par la Mairie aux ménages en difficulté dans leurs dépenses d'énergie, d'eau de leur logement.

Pour répondre aux enjeux climatiques, la rénovation du bâti, et en particulier ancien, est un levier majeur. Le parc immobilier est par ailleurs constitué de 87% de copropriétés, dont 71% ont été construites avant la première réglementation thermique. La Ville met donc en place un certain nombre de dispositifs et d'aides pour encourager la rénovation de l'habitat, la maîtrise de l'énergie et lutter contre la précarité énergétique.

SENSIBILISER A LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



PEC N°29 + N°30

Depuis 2020, la Ville de Vincennes pouvait bénéficier des services de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE) à la fois directement, en sa qualité de membre fondateur, adhérent direct, ainsi que par l'intermédiaire de l'Établissement public territorial, Paris Est Marne & Bois, adhérent lui aussi compte tenu des compétences dévolues à cette nouvelle institution. En 2025, la Ville n'adhère plus directement à l'association, mais cela n'a pas de conséquences pour les Vincennois qui peuvent continuer, au titre du Territoire, à solliciter les services et conseils de l'ALEC-MVE, et à participer aux divers événements et webinaires qu'elle propose.



La Ville continue à développer des actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie à destination du grand public. En juin 2025, dans le cadre du projet LEAP-STEP - un projet européen autour des thématiques de l'énergie - une conférence intitulée « Des énergies décarbonées pour demain » a eu lieu à l'Hôtel de Ville. Trois scientifiques spécialisés étaient invités pour parler des énergies qui feront notre quotidien dans les prochaines années. De plus, certains ateliers du *Défi Familles en Transition Ecologique* qui a eu lieu entre septembre 2025 et janvier 2026, sensibilisaient les participants aux économies d'énergie.

ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS DANS LA RÉNOVATION DE L'HABITAT



PEC N°31

L'ALEC-MVE est l'espace Conseil France Rénov' de proximité pour l'Est parisien. Elle agit localement pour mettre en œuvre les missions du service public France Rénov', en accompagnant les habitants du Territoire Paris Est Marne & Bois dans leurs projets de rénovation énergétique. Sa principale mission est d'assurer un conseil neutre, gratuit et indépendant sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation des logements, les énergies renouvelables ainsi que sur les dispositifs d'aides financières existants.

Le Territoire Paris Est Marne & Bois a mis en place, dans le cadre de son pacte territorial 2025-2029, un nouvel outil : le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH). C'est par cet intermédiaire que la Ville peut désormais solliciter l'animation d'un atelier par un conseiller France Rénov' de l'ALEC-MVE soit sur la thématique de la rénovation de l'habitat collectif soit sur celle de l'habitat individuel dans le cadre du dispositif communal « Club Copro ». La prochaine intervention est programmée en février 2026.

La Ville propose également des permanences dédiées aux questions d'habitat. Elles sont assurées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne. Ce service public répond aux questions sur les projets de construction, extension, rénovation ou adoption d'un système d'énergies renouvelables. L'association SOLIHA est quant à elle habilitée à instruire les demandes des Vincennois pour l'obtention de subventions pour des travaux d'amélioration de l'habitat. Elle accompagne les projets de travaux (en copropriété ou individuels), et propose aux propriétaires occupants, aux bailleurs ou aux locataires sous certaines conditions (profil, loyers pratiqués...) et selon le type de travaux, des financements sous forme de subventions pour les aider à faire face au montant de leur quote-part travaux.

PERSPECTIVE (S) :

- **Février 2026** : atelier du *Club Copro* sur le thème de la rénovation de l'habitat collectif, avec la participation de France Rénov' et SOLIHA.



PEC N°32

Pour les injonctions de ravalement de façades faites aux copropriétaires, la Ville oriente vers l'association SOLIHA, qui propose un accompagnement à la recherche de subventions.

La Ville attribue également des aides aux propriétaires et copropriétaires éligibles qui en font la demande. Deux commissions communales se sont tenues en 2025. Au total, 12 immeubles ont pu en bénéficier, pour un montant d'attribution de 60 158 euros.

Des fiches pratiques, élaborées dans le cadre du *Club Copro*, sont disponibles sur le site de la ville. Elles fournissent notamment des informations aux propriétaires concernant l'entretien et l'embellissement des façades en copropriété.



PEC N°33



En 2025, la Ville a poursuivi la dynamique engagée dans le cadre du dispositif Club Copro, initié en 2024. Ce sont désormais 20 fiches pratiques thématiques qui sont disponibles sur le site de la ville. À destination des copropriétaires, des conseils syndicaux et syndicats, elles fournissent des informations sur différentes problématiques de transition écologique dans l'habitat : déchets/propreté, eau, gestion des copropriétés, rénovation de l'habitat, salubrité/santé, urbanisme, nature en ville, qualité de l'air et énergies renouvelables. Trois nouveaux ateliers ont eu lieu en 2025. Ils portaient sur la maîtrise des ressources en eau potable en copropriété en avril, la gestion des espaces verts en domaine privé en juin, et la gestion des locations saisonnières et touristiques en octobre.

AIDER LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



PEC N°34

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en partenariat avec divers acteurs locaux, s'engage à soutenir les ménages confrontés à des difficultés financières dans leurs dépenses liées à l'énergie, à l'eau et au logement.

Plusieurs dispositifs d'aide sont disponibles, chacun soumis à des conditions spécifiques et versés par des organismes différents. En 2025, les versements suivants ont été effectués :

- 88 aides énergie du CCAS ;
- 39 aides énergie du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) ;
- 136 aides du Fonds Social Energie (FSE) ;
- 8 aides au paiement de factures d'eau (VEOLIA).

Le montant total des aides accordées s'élève à près de 55 000 euros en 2025.

3.2 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments et œuvrer pour une gestion raisonnée de l'éclairage



En 2025 :

Elaboration du **bilan gaz à effet de serre** sur l'exercice 2022

98 % des bâtiments municipaux équipés en **gestion technique du bâtiment (GTB)**

70% des points lumineux de l'éclairage public équipés en **Leds**

Poursuite des travaux de rénovation du Centre sportif et culturel Georges Pompidou

CONSTRUIRE, RÉNOVER LE BÂTI DE MANIÈRE RESPONSABLE



PEC N°36



En septembre 2025, le nouveau Centre sportif Isabelle Autissier, complexe construit avec le soutien de la Région Île-de-France, situé au 51 rue Angélique Defrance, a ouvert ses portes. Inauguré officiellement le 3 décembre en présence de la navigatrice, le bâtiment marque une nouvelle étape dans l'aménagement du quartier Est et dans le soutien aux associations sportives vincennes. Exemple sur le plan énergétique, avec une allure sobre et claire, une étude est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture. Une solution d'agriculture urbaine est également à l'étude sur la terrasse du Centre sportif.



Depuis l'été 2024, le Centre sportif et culturel Georges-Pompidou a fermé ses portes au public pour des travaux de réhabilitation. Ces travaux se poursuivent en 2025 en reprenant les mêmes principes qu'un bâtiment passif, conçu pour minimiser drastiquement ses besoins énergétiques. Utilisation de matériaux biosourcés, de béton bas carbone, chauffage à la géothermie, isolation optimale de la façade, etc., autant de leviers permettant

une meilleure performance énergétique globale. La dalle béton de 2 500 m² en toiture du bâtiment sera quant à elle remplacée par un espace vert public descendant en pente douce, pour lutter contre l'artificialisation des sols et les îlots de chaleur. La livraison de ce nouveau centre est prévue fin 2028.

PERSPECTIVE(S) :

- **2026** : Poursuite de la rénovation du Centre sportif et culturel Georges Pompidou.



PEC N°37

Chaque année, la Ville continue de rénover des équipements publics. En 2025, la crèche des Laitières a fait l'objet de travaux d'amélioration de sa performance énergétique. Les menuiseries extérieures ont toutes été rénovées et une pompe à chaleur a été installée en remplacement des radiateurs électriques.



PEC N°38

La Ville de Vincennes, ayant dépassé le seuil des 50 000 habitants en 2020, s'est conformée à l'obligation réglementaire en réalisant en 2021 un premier bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) relatives à son patrimoine et ses compétences, avec 2019 comme année de référence. Ce bilan a été assorti d'un plan d'actions 2024-2026. Depuis, Vincennes est repassée sous la barre des 50 000 habitants et ne fait plus partie des obligés. Elle a souhaité poursuivre la démarche en mettant à jour son bilan des émissions à périmètre constant (aujourd'hui catégories 1 et 2) sur l'année de reporting 2022. Ce dernier met en évidence une baisse significative des émissions depuis le bilan de 2019 de l'ordre de 20% sur trois ans, ce qui correspond à un rythme annuel de plus de 6% par an en moins. La tendance baissière est confirmée en 2023. Cette trajectoire correspond aux objectifs de l'Accord de Paris.

En outre, la maîtrise des consommations énergétiques repose sur une connaissance précise et une gestion optimale des flux d'énergie. À cet effet, la Ville a mis en place un système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) pour son patrimoine bâti. Ce dispositif permet d'optimiser la gestion du chauffage et de la ventilation, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace de l'énergie.

En 2025, la quasi-totalité (98 %) des bâtiments municipaux sont équipés en GTB.

PERSPECTIVE(S) :

- **2026** : équipement en GTB du Centre sportif Isabelle Autissier
- **2026-2027** : élaboration d'un marché de contrat de performance énergétique sur le patrimoine bâti de la collectivité.



LUTTER CONTRE L'HABITAT DÉGRADE

PEC N°39

En avril 2024, le Territoire Paris Est Marne & Bois, compétent en matière d'habitat, a lancé, en partenariat avec la Ville de Vincennes, une étude pré-opérationnelle visant à mieux connaître le parc immobilier privé ancien dégradé sur le territoire. L'objectif est d'améliorer concrètement les conditions de vie des Vincennois en ciblant les logements les plus vulnérables. Cette étude s'appuie sur un diagnostic structuré autour de trois axes prioritaires : le traitement de l'habitat indigne, en collaboration avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; la lutte contre la précarité énergétique ; l'accompagnement des copropriétés en difficulté. Elle porte sur 35 adresses sélectionnées par la Ville, identifiées à partir d'analyses statistiques, d'enquêtes de terrain et de signalements émanant de la municipalité ou de l'ARS. Ces biens peuvent correspondre à des copropriétés anciennes présentant des risques d'insalubrité, des difficultés de gestion ou de trésorerie, ou encore un besoin d'accompagnement pour leur rénovation énergétique. Les conclusions de cette étude, rendues à la fin de l'année 2024, sont accompagnées de propositions concrètes : modalités d'intervention, leviers d'action et moyens mobilisables par la Ville et le Territoire, afin d'accompagner les copropriétés vers un redressement fonctionnel et/ou technique durable.

En 2025, 14 copropriétés, représentant environ 200 logements, ont été proposées pour un accompagnement technique et financier dans le cadre d'une Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH - CD) qui sera signée d'ici la fin d'année 2026 avec les services de l'État. Le dispositif est prévu pour 5 ans, sur la période 2026-2031.

PERSPECTIVE(S) :

- **2026** : lancement de la consultation pour le suivi d'animation et signature de la convention OPAH-CD pour la période 2026-2031.



PEC N°40

En décembre 2016, le bailleur social Immobilière 3F a acquis 876 logements sociaux auprès de l'OPH de Vincennes. Elle s'est engagée, pour une durée de dix ans (jusqu'en 2026), à mener des travaux visant à améliorer le patrimoine ainsi acquis, notamment par des opérations de réhabilitation thermique.

La Ville de Vincennes rencontre annuellement les bailleurs sociaux pour les inciter à la rénovation thermique des bâtiments. En 2025, 125 logement ont été concernés par des travaux d'amélioration énergétique.

ŒUVRER POUR UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ÉCLAIRAGE



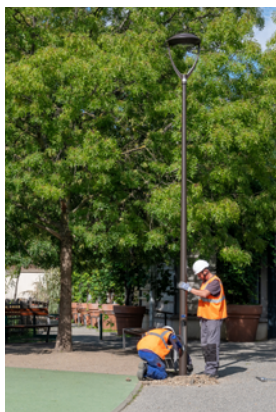
PEC N°41

Au sein du Territoire Paris Est Marne & Bois, le Règlement local de publicité intercommunal, qui s'applique à Vincennes, impose des horaires restrictifs : l'ensemble des sources lumineuses provenant d'un commerce (enseigne, écran, vitrine, boutique) doit être éteint entre 23h et 7h, sauf si le commerce est en activité. En outre, le décret n°2022-1295 du 5 octobre 2022 interdit de maintenir la porte des commerces ouverte lorsque le système de chauffage (ou de climatisation en été) est activé.

En 2025, 3 campagnes ont été effectuées pour vérifier que les commerces éteignaient leurs éclairages entre 23h et 7h, et 63 commerces ont ainsi été rappelés à l'ordre par courrier. Des astreintes administratives peuvent être appliquées en cas de récidive.



PEC N°42



Depuis plusieurs années, Vincennes poursuit ses efforts pour adopter un usage raisonné de son éclairage public, tout en veillant à la sécurité des déplacements nocturnes. Parmi les initiatives prises :

- Le déploiement des Leds : sur un total de 2304 points lumineux présents sur le territoire communal, 1614 sont équipés en Leds, soit 70% du parc en 2025 ;
 - L'adaptation de la puissance de l'éclairage en fonction de la hiérarchie des voies avec la diminution de la puissance d'environ 30 % de 22h à minuit puis de 50 % jusqu'à 5 h, et environ 30 % jusqu'à extinction, sur les éclairages équipés en Leds ;
 - L'extinction des éclairages des jardins publics fermés la nuit (à 19h l'hiver et 21h l'été) ;
 - L'extinction des mises en lumières (Hôtel de Ville, Église Notre Dame, Maison des Associations) à minuit ;
 - L'extinction des enseignes lumineuses et des panneaux publicitaires de 23 h à 6 h ;
- La limitation de la durée d'allumage des illuminations de Noël à 1 mois, l'extinction des illuminations à minuit et l'utilisation d'ampoules Leds basse consommation ;
 - Des stands du village de Noël habillés en ampoules Leds.

PERSPECTIVE(S) :

- Atteindre 100% de Leds à l'horizon 2031-2032.



PEC N°43

En 2025, tous les luminaires équipés de Leds disposent d'un système permettant l'abaissement de puissance, afin de réduire les consommations liées à l'éclairage de l'espace public et limiter l'intensité lumineuse. La Ville compte également 7 points lumineux équipés de détecteurs de présence dans les squares des Anciens Combattants, celui des Laitières et également rue Victor Basch.



PEC N°44

En 2025, des actions pour améliorer l'efficacité énergétique et notamment la gestion de l'éclairage ont été mises en œuvre dans certaines crèches de la Ville. Les crèches Aubert, Burgeat et Jobard ont été équipées de Leds et les appareils tubes fluorescents ont donc été remplacés.

3.3 Développer la production d'énergies renouvelables au niveau des bâtiments



En 2025 :

Finalisation de l'étude d'opportunité géothermie
Finalisation de l'étude de faisabilité portant sur un ou plusieurs réseaux de chauffage urbain (RCU)

Lancement d'une étude de faisabilité photovoltaïque sur certains bâtiments municipaux



PEC N°45

Cinq bâtiments communaux (Espace culturel Daniel Sorano, Centre technique municipal, école maternelle Clément Viénot, bâtiment de l'ancienne crèche Aubert et le centre de vacances Les Primevères d'Habère Poche) sont pourvus depuis plusieurs années de panneaux photovoltaïques (223 panneaux au total). Des panneaux solaires thermiques sont aussi installés au Centre sportif Hector Berlioz, au Centre technique municipal et à l'école élémentaire du Sud.

Une étude d'opportunité sur la possibilité de déployer d'autres panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux avait été menée en 2024.

Les conclusions de cette étude, présentées début 2025, ont permis à la Ville de cibler quatre groupements de bâtiments au niveau desquels il serait pertinent de lancer des études de faisabilité technique plus approfondies. Ces études de faisabilité ont été lancées à l'automne 2025.

PERSPECTIVE(S) :

- **2026-2027** : installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Centre sportif Isabelle Autissier.



PEC N°47



Marne&Bois Solar Map est un cadastre solaire intercommunal de nouvelle génération développé par Paris Est Marne & Bois pour ses 13 communes. Ce cadastre est une cartographie interactive qui permet d'évaluer le potentiel de production solaire des toitures et des parkings, offrant aux utilisateurs la possibilité d'estimer gratuitement ce potentiel avec une précision inédite.

La plateforme publique est mise en ligne depuis le 19 novembre 2025 avec une vidéo de présentation sur <https://pemb.cadastre-solaire.fr>

Lancé en mars 2025, le projet se déploie sur 18 mois et s'appuie sur la solution Archelios MAP de Cythelia Energy et Trace Software, exploitant des données LIDAR haute définition. Vincennes s'est portée volontaire comme ville pilote pour tester et valider l'outil, en cohérence avec son Pacte Éco-citoyen. En plus de l'ultraprécision, trois innovations majeures le distinguent et seront déployées en 2026 : un découpage plus fin des pans de toiture, la détection automatique des obstacles et un calepinage en un clic. La plateforme propose une double entrée : publique pour citoyens et entreprises, privée pour agents municipaux, afin d'adapter les usages. Le 18 novembre 2025, un webinaire dédié aux entreprises et professionnels a présenté le cadastre *Marne&Bois Solar Map*.



PEC N°49

La Ville continue de souscrire à un contrat « énergie verte ».



PEC N°46

La Ville s'est engagée à développer l'usage de la géothermie et des pompes à chaleur dans les bâtiments municipaux. Ainsi, une première pompe à chaleur a été installée dans la crèche des Laitières en juin 2025. En octobre, l'étude de l'installation d'une pompe à chaleur au sein de la crèche Jobard a été finalisée, la prochaine étape étant donc le lancement des travaux en 2026.

En juin 2024, une étude d'opportunité géothermie avait par ailleurs été lancée, ainsi qu'une étude de faisabilité de Réseau de Chaleur urbain (RCU). Les rendus, finalisés à l'été 2025, ont mis en avant que les contraintes foncières, économiques et d'accès ne permettent pas de développement à court ou moyen terme de réseau de chaleur urbain à Vincennes. Ces deux études ont été subventionnées par l'ADEME et la Région Île-de-France.

En outre, une étude a été lancée à l'automne 2025 pour l'intégration d'un système de géothermie par sondes pour le chauffage du Centre sportif et culturel Georges Pompidou.

PERSPECTIVE(S) :

- **2026** : lancement des travaux pour l'installation d'une pompe à chaleur dans la crèche Jobard.

4. PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

Face aux défis sanitaires et environnementaux, la Ville de Vincennes encourage les pratiques de production et de consommation durables, tout en œuvrant à la construction d'un cadre urbain propice au bien-être et à la santé de ses habitants. L'alimentation joue notamment un rôle central dans la transition vers des pratiques plus responsables et Vincennes s'engage en ce sens, en proposant depuis 2022 des repas en restauration scolaire composés à 100 % de produits biologiques pour les laitages, légumes, fruits et œufs.

Par ailleurs, elle continue activement d'œuvrer pour la surveillance de la qualité de l'air, la limitation voire la réduction des nuisances sonores, ainsi que dans la promotion de l'activité physique, ou encore la prévention des risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques et aux perturbateurs endocriniens.

4.1 Encourager les circuits courts de proximité et l'alimentation responsable



En 2025 :

2 artisans labellisés « Créé à Vincennes » avec une mention « développement durable »

1^{re} édition du Défi Familles en Transition Écologique



La Ville de Vincennes s'engage à valoriser la diversité et la richesse des savoir-faire locaux, en mettant en lumière les créations et productions nées sur son territoire. À cet effet, elle a lancé en 2024 le label « Créé à Vincennes », qui inclut une mention spécifique « développement durable ». Ce label récompense les produits ou gammes de produits conçus, fabriqués ou transformés à Vincennes, dont l'ancrage local est significatif et dont la valeur ajoutée est majoritairement vincennoise, ou qui incarnent une identité vincennoise forte. Les secteurs éligibles couvrent l'artisanat d'art, le design, la création artistique, la création culinaire ou alimentaire, ainsi que les activités de production.

En 2025, deux artisans ont été distingués par ce label avec la mention « développement durable », sur six artisans labellisés, témoignant de l'ambition de la Ville de promouvoir une économie locale et responsable. Cela porte donc le total des commerces labellisés à 12, dont 7 avec la mention « développement durable ».

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE



PEC N°51

Après la végétalisation des toitures de cinq établissements (écoles Jean Monnet, maternelle de l'Est, élémentaire de l'Est, crèche Campergue, groupe scolaire du Sud et école Vernaudon), ainsi que la création des cours ILOT dans les écoles de l'Est, la Ville a mis en œuvre un plan visant à favoriser le développement de l'agriculture urbaine. Ce plan cible trois sites prioritaires : la maternelle de l'Est, le groupe scolaire du Sud et le Centre sportif Isabelle Autissier. Les études préalables menées en 2024-2025 nécessitent des investigations complémentaires en 2026 afin de finaliser les études de faisabilité.

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE



PEC N°52+ PEC N° 53

Pour rester fidèle à ses engagements pour la promotion du bio en restaurant collective, la Ville de Vincennes propose toujours 100% des laitages, légumes, fruits et œufs certifiés bio dans les crèches et restaurants scolaires, et ce depuis 2022. Les poissons sont systématiquement labellisés pêche durable MSC et les viandes disposent du Label Rouge. Conformément à la loi EGalim, au moins un menu végétarien est proposé chaque semaine dans les restaurants scolaires.



PEC N°54 + PEC N°55



Le *Défi Familles zéro déchet*, organisé chaque année depuis 2019 par le Territoire Paris Est Marne & Bois a évolué vers le *Défi Familles en Transition Écologique* en 2025. Pendant 4 mois, d'octobre 2025 à janvier 2026, divers ateliers autour de la transition écologique ont été proposés aux foyers participants pour apprendre les bonnes pratiques pour réduire son empreinte carbone. L'un des ateliers a porté sur l'alimentation saine et durable. L'édition 2025 a donc permis à 16 familles de bénéficier des conseils prodigués pour améliorer leurs habitudes de consommation, en accord avec la préservation des ressources de la planète.

En septembre 2025, le pôle santé-handicap de la Ville a également organisé un atelier santé sur le petit-déjeuner. Intitulé « Le Petit Déjeuner : un repas fondamental sauté ou incomplet », et animé par une diététicienne, l'atelier avait pour objectif de prodiguer des conseils au public pour un petit-déjeuner équilibré du point de vue nutritionnel.

4.2 Réduire, collecter, valoriser les déchets produits et accompagner les gestes de tri



En 2025 :

215,7 tonnes de biodéchets collectés sur l'espace public

-13,6% de biodéchets collectés dans les cantines du restaurant municipal, des écoles et des crèches par rapport à l'année scolaire 2023-2024 et une excellente qualité de tri



Dans une optique de lutte contre le gaspillage alimentaire, Vincennes a mis en place une opération de collecte des invendus auprès des commerçants du marché de la rue de Fontenay. Les trois cyclo-livreurs de l'association Biocycle récupèrent les denrées invendues de qualité puis les redistribuent à deux associations vincennes : Entraide & Partage et la Croix Rouge qui gère l'épicerie solidaire de la rue Angélique Defrance.

Sur 2 années (entre septembre 2023 et octobre 2025), plus de 2,3 tonnes de produits alimentaires ont été collectées, ce qui représente 5008 équivalents repas distribués via les deux associations.

3 tonnes de CO₂ ont ainsi été revalorisées. 80% des commerçants du marché sont donateurs, un chiffre qui témoigne de leur implication dans cette démarche solidaire. Enfin, entre 2024 et 2025, plus de 200 Vincennes ont été sensibilisés via des ateliers proposés par Biocycle, comme le vélo-mixeur.



PEC N°56

La Ville de Vincennes poursuit son déploiement de poubelles de collecte sélectives dans ses établissements municipaux et notamment au sein de nouveaux équipements comme le Centre sportif Isabelle Autissier.

VALORISER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



PEC N°57

La collecte des déchets est une compétence du Territoire Paris Est Marne & Bois. Elle est réalisée par des véhicules fonctionnant au gaz produit à partir de biodéchets, afin de garantir une limitation des émissions polluantes et une baisse des nuisances sonores générées par les véhicules.



PEC N°58

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités doivent proposer des solutions pour permettre aux habitants de trier leurs déchets alimentaires biodégradables.

Le Territoire Paris Est Marne & Bois chargé de collecter les déchets fournit sur demande gratuitement :

- des composteurs individuels pour les pavillons ;
- des lombri-composteurs pour les appartements ;
- des composteurs partagés en pied d'immeuble.

Des bio seaux sont également disponibles gratuitement à l'accueil de la Mairie.

Le Territoire organise des séances de formation à la pratique du compostage en visioconférence à destination des habitants une fois par mois et forme les référents de sites partagés en pied d'immeuble.

De plus, en 2025, 13 Points d'Apport Volontaires (PAV) supplémentaires ont été mis à la disposition des Vincennois. Il y a donc aujourd'hui 28 PAV répartis sur 27 emplacements dans l'ensemble de la commune, en plus des points de collecte mis en place sur les 3 marchés de la ville, qui ont permis la collecte de 215,7 tonnes de biodéchets sur l'année, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2024. Ces biodéchets sont ensuite transformés en biogaz pour le chauffage ou en carburant écologique. Vincennes compte également 5 sites de compostage collectif gérés par des associations vincennoises.



PEC N°59



La Ville de Vincennes poursuit ses actions de sensibilisation sur les thématiques du compostage et des biodéchets. Le deuxième atelier du *Club Copro* de juin 2024, intitulé « La gestion des déchets en copropriété », portait notamment sur les problématiques du compostage et de la valorisation des biodéchets.

Afin de poursuivre les actions de sensibilisation sur les thématiques du compostage et des biodéchets, le Territoire Paris Est Marne & Bois était présent à la *Fête des Plantes et du Jardinier* de la Ville en octobre 2025.

PERSPECTIVE(S) :

- **Octobre 2026** : stands d'information et de sensibilisation, notamment sur la question des déchets dans le cadre la prochaine édition de *Vincennes Ecocitoyenne*.

INCITER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET AU RÉEMPLOI



PEC N°60



Afin de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets et aux démarches de recyclage, la Ville a lancé, en partenariat avec le Territoire Paris Est Marne & Bois, la 1^{re} édition du *Défi Familles en*

Transition Écologique. En moyenne deux ateliers par mois ont été proposés aux familles participantes entre octobre 2025 et janvier 2026. Ces derniers portaient notamment sur le réemploi et la réparation des objets et sur le tri des déchets.

De plus, 6 fiches thématiques du *Club Copro*, disponibles sur le site de la ville, traitent de la question de la gestion des déchets en copropriété.



Par ailleurs, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années pour lutter contre une source de pollution majeure : la présence de mégots dans l'espace public. Fin 2024, Vincennes a signé un partenariat avec l'éco-organisme agréé Alcome de

la filière « pollueur-payeur » du tabac. Ainsi, elle organise des campagnes de sensibilisation, et met en place un mobilier urbain adapté à la collecte des mégots : 14 cendriers ludiques ont déjà été mis en place et des cendriers ont été ajoutés sur les corbeilles de rue. La Ville bénéficie d'un soutien financier au nettoyage à hauteur de 1,08 euros par habitant. Les mégots collectés sont ensuite valorisés : ils sont dépollués, puis transformés en plaques d'acétate de cellulose. Ces matériaux recyclés servent ensuite à la fabrication de mobilier urbain.



La Ville de Vincennes a conservé en 2025 la troisième étoile du label Ville éco-propre. Obtenu pour la première fois en 2018, ce label récompense

les collectivités qui mettent en place des actions pour améliorer durablement la propreté de leurs espaces publics. La troisième étoile correspond à l'inscription de cet engagement dans une logique de développement durable.



PEC N°61



Depuis mars 2024, Vincennes demande aux commerçants du marché de ne plus distribuer de sacs plastique à usage unique. Devançant ainsi l'obligation légale, cette démarche vise à initier un changement progressif des habitudes des commerçants et des consommateurs. Dans la continuité de cette démarche, une opération de distribution de sacs réutilisables a eu lieu sur trois marchés, les 11 et 12 octobre 2025. Le but était d'encourager les Vincennois fréquentant les marchés à changer progressivement leurs habitudes de consommation. A cela s'ajoutait une sensibilisation à l'aide d'affiches expliquant les enjeux et impacts liés à l'utilisation de sacs plastiques et l'importance de diminuer leur utilisation.

PERSPECTIVE(S) :

2026 : mise à jour du guide des commerçants avec une annexe sur le volet environnemental.



PEC N°62

Afin d'inciter les habitants à se tourner vers des modes de consommation plus responsables, la Ville encourage le développement des commerces de seconde main. Pour y parvenir, elle s'appuie sur deux leviers principaux : l'installation directe de commerces de ce type, via des préemptions commerciales, et la mise en relation de porteurs de projets identifiés dans ces secteurs avec des cédants de locaux commerciaux.

En 2025, plusieurs commerces vincennois proposent une offre de seconde main : Les Tentations d'Éva (dépôt -vente de produits de luxe), La Suite (dépôt-vente de vêtements pour enfants du 0 au 6 ans et femmes enceintes), Cash express (achat-vente de produits multimédia, image et son, téléphonie), La Friperie de Vincennes (boutique solidaire et éphémère de vente de vêtements de seconde main pour adultes et enfants) ainsi que La Broc'n'Shop (atelier boutique partagé réunissant des créateurs et artisans engagés, proposant également une sélection de vêtements de seconde main via la Recyclerie de Vincennes). La Tournée offre un service de livraison de produits alimentaires conditionnés en verre et instaure un système de consigne.

Des artisans vincennois intègrent également le réemploi dans leurs créations : Dessine-moi une poupée (objets textiles faits main réalisés à partir de tissus réemployés) ; Maison Lynel et La Fabrique de Confitures (confitures artisanales avec réemploi des pots en verre), On s'emballe à la française (emballages cadeaux réutilisables confectionnés à partir de chutes de tissus).



PEC N°63

Pour l'année scolaire 2024-2025, 43,8 tonnes de biodéchets ont été collectés dans les cantines du restaurant municipal, des écoles et des crèches municipales. Une baisse de 13,6 % de la quantité de biodéchets a été enregistrée par rapport à l'année scolaire 2023-2024. La Sogeres, prestataire de restauration, collabore avec Les Alchimistes, qui assurent la collecte locale des biodéchets afin de les transformer en compost. A Vincennes, le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires est 30 % moins élevé que la moyenne nationale (110g/couvert en primaire et 90 g/couvert en maternelle – référence ADEME). La qualité du tri est très bonne : 96% des bacs sont classés en qualité de tri avec un niveau 3 étoiles, soit le niveau maximal attribué par le prestataire.

Ainsi, depuis le début du partenariat avec les Alchimistes en mars 2023, 133 tonnes de biodéchets ont été collectées au total, permettant la fabrication de 24 tonnes de compost pour une utilisation en agriculture biologique, soit 37 tonnes équivalent CO₂ évitées.

4.3 Identifier et prévenir les risques sur la santé



En 2025 :

22 logements ont bénéficié de **travaux d'isolation** pour limiter les nuisances sonores du RER

Vincennes récompensée de 4 lauriers « Ville active et sportive », distinction maximale

LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES DU RER



PEC N°65

Entre Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois, le RER A circule à ciel ouvert, générant des nuisances sonores identifiées comme Points Noirs du Bruit. Afin de protéger les riverains, la Ville de Vincennes a engagé une démarche de traitement acoustique ciblé, en concertation avec les habitants. À l'issue d'une votation, la solution retenue a été la protection des façades au cas par cas (remplacement des fenêtres et huisseries, installation d'aérations avec pièges à sons). Ce programme est financé par un groupement réunissant la Région, la RATP, l'État et le Département. Sur 39 logements éligibles, 22 ont accepté les travaux. Les protections des façades ont été mises en œuvre à partir de 2022, et se sont achevées en 2025.

En 2025, la Ville a mandaté le bureau d'études qui l'avait déjà accompagnée en 2012 pour l'élaboration de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), auquel elle était alors soumise, afin de mettre à jour les mesures acoustiques sur l'espace public réalisées à cette époque. Ces mesures confirment la stabilité des niveaux sonores, globalement faibles, oscillant entre 46 et 61 dB. Les quelques pics relevés correspondent uniquement à des situations ponctuelles, telles que des travaux (63 dB) ou la présence d'enfants dans un square (60 dB). A noter que depuis 2018, la compétence relative à la révision du PPBE relève de la Métropole du Grand Paris (MGP).

SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'AIR



PEC N°66

Afin de garantir une bonne qualité de l'air dans les établissements recevant du public, Vincennes a réalisé des mesures de CO₂ dans toutes les écoles, crèches et gymnases attenants aux écoles en avril 2025 (en période de chauffe). Le taux de CO₂ mesuré dans une pièce est un bon indicateur du « confinement » de l'air, c'est-à-dire de la qualité de la ventilation et du renouvellement de l'air. Dans l'ensemble des bâtiments où des mesures ont été faites, les taux de CO₂ sont respectés. Les mesures mettent donc en évidence la conformité de ces établissements avec la réglementation en vigueur.



PEC N°67

La Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine, instaurée par le Conseil de la Métropole du Grand Paris le 1er décembre 2020, est en application depuis le 1er juin 2021. Depuis le 1er janvier 2025, son périmètre s'est élargi pour inclure les véhicules classés Crit'Air 3, c'est-à-dire les diesels immatriculés avant 2011 et les véhicules essence datant d'avant 2006.

Cette mesure s'inscrit dans une politique de réduction des émissions polluantes, en cohérence avec l'arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air. Les bilans annuels d'Airparif montrent une amélioration globale des niveaux de pollution depuis 2017, notamment pour l'ozone, le dioxyde de carbone et les particules fines (PM10 et PM2,5).

ANIMER UN COMITE LOCAL DE CONCERTATION SUR LES ONDES ELECTROMAGNETIQUES



PEC N°69

En matière d'implantation d'antennes relais, les pouvoirs du Maire sont principalement limités à sa compétence en matière d'urbanisme. La Ville de Vincennes reçoit et met à disposition du public les Dossiers d'Information Mairie (DIM) transmis par les opérateurs télécoms, relatifs à l'installation ou à la modification d'installations radioélectriques sur son territoire.

La Ville a choisi d'instaurer un cadre de dialogue avec les parties prenantes en créant le Comité Local de Concertation sur les Ondes Électromagnétiques (CLC) dès 2011. Ce comité réunit les opérateurs de téléphonie mobile, les associations locales Vincennes Vigilance Franklin et Priartem Vincennes, ainsi que des élus et agents municipaux. Il se réunit en fonction du volume de DIM à examiner : deux réunions ont eu lieu en 2025 et cinq dossiers y ont été présentés.

Le CLC veille notamment au respect de la Charte d'implantation des antennes relais, signée en 2016 entre la Ville et les opérateurs, afin d'assurer une implantation équilibrée, transparente et respectueuse des enjeux sanitaires et environnementaux.

LUTTER CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



PEC N°71



Dès 2019, la Ville a signé la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », portée par le Réseau Environnement Santé, association agréée par le Ministère de la Santé. Vincennes a ensuite commandité le cabinet de conseil en santé environnementale Alicse pour réaliser deux audits centrés sur un diagnostic santé/environnement des produits et pratiques de deux sites pilotes (crèche du Domaine du Bois et école élémentaire de l'Ouest) en mars 2021 puis en mai 2024. En 2025, la Ville a réalisé un certain nombre d'actions, dans le prolongement de celles déjà mises en place depuis plusieurs années pour lutter contre les perturbateurs endocriniens dans les crèches et les écoles :

- Dans le cadre du marché de prestations de nettoyage : des exigences accrues en matière d'éco-labellisation des produits et le choix d'une solution qui favorise le rinçage complémentaire des sols des établissements de petite enfance.
- En octobre 2025, le marché des produits d'entretien a été renouvelé en élargissant les références visant un écolabel européen et/ou la certification Ecocert.
- Depuis janvier 2024, la fréquence des contrôles du suivi du nettoyage des crèches, écoles et Accueils de loisirs a par ailleurs été renforcée, passant de 1 fois tous les 10 jours à 1 fois par semaine.
- En avril, une série de contrôle a été réalisée dans les écoles (audits visuels, mesures de CO₂, vérification des ouvrants et dispositifs de ventilation), afin de s'assurer de leur conformité et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.
- En juin, à l'initiative des professionnels des crèches de Vincennes, un livre de « recettes d'activités » sans perturbateurs endocriniens a été publié.
- Plusieurs journées de formation ont eu lieu au cours de l'année 2025. Une première journée pédagogique pour les agents de trois crèches a eu lieu le 18 juin 2025. En septembre, c'est l'équipe de supervision du ménage qui a été formée. La formation Journée « Perturbateurs endocriniens : enjeux et leviers d'action » s'est quant à elle tenue en novembre, avec pour objectif de comprendre les enjeux sanitaires liés à la présence de substances chimiques, dont les perturbateurs endocriniens dans l'air intérieur des lieux accueillant les enfants. Elle était destinée aux directeurs et adjoints des Accueils de loisirs, aux référents perturbateurs endocriniens des crèches, à la conseillère en prévention, et à la nouvelle responsable santé-handicap. Cette dernière a par ailleurs reçu une formation complémentaire en décembre 2025.
- En 2025, l'objectif biberon 100% en verre s'est poursuivi dans les crèches, en parallèle de l'objectif d'absence de plastique dans les cuisines, afin de garantir la sécurité des plus vulnérables.



CORRÉLER LE SPORT ET LA SANTÉ

PEC N°72

Vincennes a été récompensée de « quatre lauriers », distinction maximale au palmarès des villes actives et sportives. La Ville accorde une grande place à la pratique sportive et ne cesse de développer son accessibilité pour tous les habitants.



À l'été 2025, Vincennes a accueilli la première édition du *Vincennes Estival Club*. Ce dispositif, qui s'est tenu du 14 juillet au 3 août mêlait à la fois des animations culturelles et sportives. Les visiteurs avaient le choix entre un grand nombre d'activités : basket, volley, pickleball, mini-golf, skimboard ou encore trampoline. Des ateliers d'initiation au « savoir-rouler » étaient également organisés, pour apprendre aux enfants l'usage du vélo, tandis que la piscine, installée dans l'enceinte du Château, servait aux ateliers « savoir nager ».



La *Fête du Sport* du 28 juin a été organisée en partenariat avec une vingtaine d'associations et clubs sportifs locaux, qui ont encadré des ateliers et démonstrations. Les disciplines proposées incluaient le football, le tennis, l'athlétisme, la danse, le yoga et l'escalade, avec des activités adaptées aux publics jeunes et adultes. L'événement a permis de valoriser l'offre sportive locale et de favoriser l'accès à la pratique. Un moment convivial et dynamique, au service de la santé et du lien social.

Le skate-park et le city-stade, plébiscités par la jeunesse vincennoise à l'occasion des Assises de la Jeunesse organisées en 2023, ont été inaugurés en septembre 2025. Ce nouvel équipement sportif, porté par le Territoire Paris Est Marne & Bois et Vincennes est situé à proximité du Dôme. Il vient compléter la gamme des infrastructures déjà présentes à Vincennes.



Le mois de septembre a été marqué par l'ouverture du nouveau Centre sportif Isabelle Autissier, situé à l'est de Vincennes. Cet équipement sportif moderne a été conçu pour répondre à la demande croissante des associations et des pratiquants locaux, avec des salles polyvalentes et des espaces adaptés aux activités collectives et individuelles. Il s'inscrit dans une politique municipale d'investissement soutenu en faveur du sport et de l'accessibilité pour tous les publics.



La Ville s'engage également à informer ses citoyens sur les thématiques de la santé. Chaque mois, des ateliers sont organisés pour les bénéficiaires de l'épicerie solidaire, comme par exemple : « profiter du printemps pour bouger » ou « composer facilement un pique-nique équilibré et gourmand ».

Toujours sur le thème du bien-être et de la santé, de nombreux événements ont été proposés par la Ville pour sensibiliser les familles : un atelier cosmétique a eu lieu en mai 2025, un atelier perturbateurs endocriniens pour les parents et les futurs parents s'est tenu en juin, un atelier petit déjeuner sain à l'Hôtel de Ville en septembre, ou encore des ateliers cuisine qui se sont tenus en septembre et octobre sur les thèmes des protéines végétales et des légumes de saison.

À l'été 2025, le volet « santé mentale » a aussi été mis en avant. Imaginée avec le Conseil des Jeunes de Vincennes, la Ville de Vincennes diffuse une « carte de la santé mentale » destinée aux jeunes, discrète et simple à garder sur soi. Grâce à un QR code, elle oriente rapidement vers des ressources fiables pour faire face au mal-être, pour soi ou pour un proche. Distribuée dans les lieux fréquentés par les jeunes, elle facilite l'accès à l'aide et encourage la prise de contact.

5. FAVORISER L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET PARTICIPATIF

5.1 Renforcer l'action sociale de proximité et les démarches solidaires



En 2025 :

85% des actions du 4^e Plan Inclusion Handicaps (2022-2027) réalisées

93,5% du linéaire total de voirie est accessible au titre du PAVE

261 750 € de soutiens financiers aux associations vincennes (hors convention)

À Vincennes, renforcer l'action sociale de proximité constitue une priorité pour améliorer concrètement le quotidien de tous les habitants. Ces dernières années, la Ville a intensifié son engagement solidaire en mettant en œuvre une série de mesures ciblées : aides d'urgence ou ponctuelles, micro-crédits à taux zéro, révision du quotient familial pour adapter les tarifs des prestations municipales aux foyers aux revenus modestes, ou encore des aides spécifiques destinées aux jeunes afin de les encourager à pratiquer une activité sportive ou culturelle. Parallèlement, la Ville soutient activement les initiatives locales, en particulier celles portées par les associations, comme l'épicerie solidaire, afin d'offrir des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque public. Cette approche vise à construire, ensemble, un territoire plus juste, plus inclusif et plus solidaire, où chacun peut vivre dignement et pleinement sa citoyenneté.

4^e PLAN INCLUSION HANDICAPS



PEC N°73

Dès 2016, Vincennes s'est dotée d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui prévoit la mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux recevant du public. Cette mise en accessibilité est réalisée progressivement, et 36 établissements recevant du public, sur les 55 recensés à Vincennes, répondent aujourd'hui aux règles d'accessibilité. Les écoles Est Libération et Est Passeleu ont bénéficié de travaux de mise en accessibilité de rampes d'escaliers. Le Centre de vacances Les Primevères à Habère Poche a également fait l'objet de travaux notamment pour permettre sa mise en accessibilité.



Avec l'adoption du 4^e Plan Inclusion Handicaps (2022-2027), la Ville de Vincennes a conçu un ensemble d'actions structurées autour des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, en fonction de leur âge. Ce plan vise à construire un parcours de vie cohérent, couvrant l'enfance, la jeunesse, l'âge adulte et les seniors, grâce à des actions coordonnées et intergénérationnelles.

85 % des actions prévues dans ce plan ont déjà été mises en œuvre.

Des formations sur des thématiques liées au handicap ont été proposées en 2025, y compris dans les crèches.

Les accompagnements et permanences à destination des personnes en situation de handicap et de leurs proches se sont poursuivis :

- Permanences à l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine et à la Maison des Associations de l'Association Actions pour l'autisme Asperger et de l'Association de Familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés ;
- Accompagnement par l'équipe des assistants sociaux et la référente handicap ;
- Accompagnement en crèche par la référente santé-handicap ;
- L'association France Alzheimer propose une fois par mois un relai aidants : groupe de parole pour les aidants avec une prise en charge des personnes aidées par des professionnels (art thérapie ou autre).

De nombreuses actions de sensibilisation se sont déroulées tout au long de l'année :



• Lors du *Mini-raid* du 12 octobre 2025, les équipes participantes ont pu bénéficier d'un atelier d'initiation au handisport (une épreuve de boccia) proposé par l'association ODAAS au Centre sportif Hector-Berlioz. Le *Mini-Raid* est un événement sportif pour les 9-15 ans, qui a lieu chaque année à Vincennes.

• Une conférence grand public «Soutien à la parentalité» intitulée «Être parent d'un enfant en situation de handicap : comment gérer sa charge mentale et le bien-être familial» a eu lieu le 13 novembre 2025.



- Au programme du dispositif Explorado durant la première semaine des vacances de Noël, un stage de langue des signes s'est tenu, afin de favoriser une compréhension approfondie et une communication inclusive pour les jeunes.
- Une conférence sur les livres faciles à lire et à comprendre a été organisée par la Médiathèque dans le cadre de la *Journée nationale des Dys* du 10 octobre.
- Le 3 décembre, dans le cadre de la *Journée internationale des personnes en situation de handicap*, la Ville accueillait au Carré l'évènement « Pitch ta différence », organisé par l'APEC 10. Des entreprises engagées étaient présentes pour encourager l'emploi et la diversité au sein des organisations.

La Mairie a renouvelé sa participation au *DuoDay*, opération pilotée par l'Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion ALGEEI, en collaboration avec le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. L'objectif est de donner l'opportunité à une personne en situation de handicap de découvrir un métier auprès d'un professionnel volontaire, le temps d'une journée.

Quatre duos ont pu se constituer à l'occasion de cette journée qui s'est tenue le 20 novembre 2025, pendant la *Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées*.

Un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a été adopté en juin 2010 et révisé en février 2022. Conformément aux exigences d'accessibilité, au moins 2 % des places de stationnement doivent être réservées et aménagées pour les personnes à mobilité réduite (PMR), afin de garantir leur accès autonome et sécurisé. En 2025, 88 places de stationnement sont réservées dont 86 places accessibles PMR (une place supplémentaire par rapport à 2024) et une accessible à une recharge électrique. En 2025, 93,5 % du linéaire total de voirie est accessible, soit 2 km de plus qu'en 2024. La Ville veille à assurer l'accessibilité de ses parkings. Les ouvrages souterrains de stationnement offrent ainsi les capacités suivantes : le parc Cœur de Ville compte 5 places réservées, le parc Mowat en propose 14 dont une accessible à la recharge électrique, le parc Hôtel de Ville dispose de 5 places dont une également accessible à la recharge, le parc Pompidou en met à disposition 4 dont une accessible à la recharge, et le parc du Marché offre 10 places réservées, dont une accessible à la recharge électrique.

PERSPECTIVE (S) : 2026

- mise en accessibilité de bornes de recharge de véhicule électrique sur voirie (BRVE)
- mise en place de bandes de guidage pour malvoyants au niveau de la place Sémard vers l'entrée principale de la gare RER.



ÉPICERIE SOLIDAIRE

PEC N°75

L'épicerie solidaire est un dispositif mis en place en 2015 à Vincennes, qui permet aux habitants qui font face à des situations de difficultés financières d'acheter des produits à des tarifs plus abordables. Gérée par la Croix Rouge et accessible sur orientation du CCAS, 87 familles bénéficiaires fréquentent l'épicerie, qui enregistre 1245 passages sur l'année 2025.



POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

PEC N°76

A travers sa politique du logement et de l'habitat, la Ville vise à offrir aux Vincennois un équilibre entre tous les types de logements, tout en préservant les qualités architecturales de la commune. Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Vincennes répond aux besoins de logements sociaux en favorisant la transformation des bâtiments existants, en commençant par les ensembles dégradés. Malgré un foncier disponible assez restreint, la Ville saisit les opportunités foncières avec des opérations mixtes intégrées dans le paysage urbain. Cette double politique de transformation et de construction nouvelle a permis à la Ville de doubler le nombre de logements sociaux en 20 ans. Le taux de logements sociaux à Vincennes est de 13 % en 2025. Au 1er janvier 2025, la DRIHL déclare 3233 logements sociaux à Vincennes.

Le logement social s'adresse aux ménages en difficulté et permet, sous certaines conditions, d'accéder à des logements à loyer modéré. Ces logements sont classés selon leur mode de financement : PLAI, PLUS et PLS. En contrepartie, les bailleurs, qu'ils soient publics ou privés, doivent respecter des plafonds de loyer. Le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) est destiné aux ménages en situation de grande précarité. Le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) concerne les foyers modestes et correspond au logement social classique, souvent appelé habitation à loyer modéré. Le PLS (Prêt Locatif Social) s'adresse aux ménages aux revenus intermédiaires.

Le premier Contrat de Mixité Sociale (CMS), signé en mai 2024 pour la période 2023-2025, s'est achevé en 2025. Au total, une centaine de logements ont été livrés dans le cadre du CMS, dont 47 % en PLAI, 17 % en PLUS et 36 % en PLS. La livraison d'autres logements prévus dans ce cadre a été reportée à l'année 2026. Un nouveau CMS, couvrant la période 2026-2028, est actuellement en préparation. Cette diminution par rapport aux objectifs précédents s'explique principalement par la raréfaction des terrains disponibles et l'absence d'opérations immobilières d'envergure. Seule l'opération d'aménagement située au 30-32-34 avenue de Paris prévoit la réalisation d'un nombre significatif de logements, à savoir 35 logements sociaux.

En l'absence de gisement foncier, la Ville exerce également son droit de préemption sur des logements existants, ceci afin de réaliser des travaux de rénovation thermique et de renforcer la mixité sociale. En 2025, cette démarche a permis la convention de 25 logements avec des bailleurs sociaux, qui ont ensuite été mis à disposition d'un public en situation de fragilité.

Par ailleurs, la Ville a souhaité diversifier son offre de logements sociaux. Une convention entre Vincennes, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et la société Immobilière 3F a été adoptée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2025 pour faire face au problème de logement du personnel hospitalier. Sur les 21 logements sociaux de la future opération du 43 rue Angélique Defrance, 14 logements seront réservés au personnel de l'AP-HP.

PERSPECTIVE (S) :

En 2026 : élaboration d'un nouveau Contrat de Mixité Sociale 2026-2028

2026-2027 : livraison prévisionnelle de 150 logements sociaux.



PEC N°77

La Ville de Vincennes met à disposition sur son site internet les informations pour suivre et faire état de l'évolution des logements sociaux à Vincennes. Les données sont disponibles depuis l'année 2003 avec le nombre de logements sociaux déjà livrés et le détail des opérations concernées.

ENCOURAGER LES INITIATIVES INTERGÉNÉRATIONNELLES



PEC N°78



Dans un souci de préserver le lien entre toutes les générations, la Ville a proposé de nombreux ateliers et animations intergénérationnels : ils étaient au nombre de 11 en 2025. Par exemple, dans le cadre de la *Fête des seniors* en octobre, deux activités de fresques intergénérationnelles ont rassemblé enfants et seniors dans un moment convivial autour du thème « Dessine-moi la Joie ».

SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF ET LE BÉNÉVOLAT



PEC N°80 + PEC N°81



Les 400 associations recensées à Vincennes sont au cœur de la vie sociale de la commune. Leurs activités et actualités sont d'ailleurs souvent relayées par la Ville. Pour assurer une plus grande visibilité du tissu associatif, Vincennes organise une Journée des Associations chaque année au mois de septembre. Une soirée du bénévolat a par ailleurs eu lieu le 11 décembre pour mettre à l'honneur 26 bénévoles engagés.

Le 30 juin 2025, Vincennes a adhéré officiellement à l'initiative nationale *L'Heure Cívique*, qui vise à faciliter l'entraide locale et à renforcer la cohésion sociale. Un événement a rassemblé élus, citoyens engagés et associations dans l'Hôtel de Ville pour célébrer le lancement de l'initiative. Grâce à ce dispositif, tous les Vincennois qui le souhaitent peuvent offrir une heure de leur temps pour aider la commune, une association ou un voisin. Une réunion de lancement a eu lieu en novembre, et 180 bénévoles étaient enregistrés en décembre 2025.

En 2025, le Conseil Municipal a attribué des subventions communales pour soutenir des associations non-conventionnées au titre de leur fonctionnement : associations sociales (55 200 €), de jeunesse (6200 €), patriotiques (9000 €), sportives (132 300 €), culturelles (42 900 €), dans le cadre des relations internationales (12 550 €), et associations de développement durable (3600 €).

PERSPECTIVE (S) :

2026 : déploiement du dispositif *L'Heure Cívique* au bénéfice des associations vincennoises.

RELATIONS INTERNATIONALES

Vincennes est jumelée avec cinq villes en Europe (Castrop-Rauxel en Allemagne, Lambeth au Royaume-Uni, Montigny-le-Tilleul en Belgique, Tomar au Portugal, partenariat avec le comté de Dun Laoghaire-Rathdown et plus spécifiquement avec la Ville de Blackrock en Irlande), et a une ville sœur aux États-Unis (Vincennes, Indiana). Elle est également ville marraine de Condé-sur-Noireau, de Vorges, et liée à plusieurs unités militaires françaises.

Dans le cadre du jumelage entre la Ville de Vincennes et le comté de Dun Laoghaire, une délégation de Vincennes s'est rendue en Irlande du 5 au 7 novembre 2025. Une rencontre a eu lieu entre le Cabinet Nepsen de Vincennes et Codema, l'agence de l'énergie pour Dun Laoghaire, et a donné lieu à une table ronde sur la rénovation énergétique.

PERSPECTIVE (S) :

Avril 2026 : nouvelle édition du festival *L'Afrique en Marche*.



ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

PEC N°82

En septembre 2024, la Ville a adopté son Plan Égalité Femmes-Hommes 2024-2026. Les 50 actions qu'il contient sont structurées autour de 5 axes stratégiques :

1. Renforcer l'engagement de la collectivité ;
2. Favoriser le partage de l'espace public et un égal accès aux loisirs, à la culture, au sport et à la santé ;
3. Développer une culture de l'égalité et sensibiliser les jeunes aux stéréotypes ;
4. Prévenir et lutter contre les violences en particulier faites aux femmes ;
5. Assurer l'égalité professionnelle et lutter contre les discriminations et le harcèlement.

Ces actions concernent aussi bien l'organisation interne de la collectivité, que le reste du territoire de Vincennes, afin de garantir à la fois l'inclusion et la mobilisation de l'ensemble des habitants sur les enjeux d'égalité femmes-hommes.

Le rapport annuel 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est présenté en Conseil Municipal en avril 2026. Il rend compte de l'ensemble des projets menés dans l'année. **84% des actions du Plan Egalité Femmes-Hommes sont réalisées ou engagées fin 2025.**

A titre d'exemple, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre 2025, Vincennes a organisé une série d'événements afin de sensibiliser le grand public. Du 18 novembre au 4 décembre, diverses animations (spectacles, débats, projections, participation à une course solidaire) ont eu lieu, et une exposition s'est également tenue sur le Cours Marigny. Cet événement était également l'occasion de rappeler les numéros utiles en cas de besoin et l'existence de l'application UMAY, dont la Ville est partenaire, et qui permet aux personnes qui le souhaitent de sécuriser leurs déplacements grâce à un système de géolocalisation et appuyé par un réseau de « safe places », lieux sûrs identifiés dans la Ville (commerces, bâtiments municipaux, etc.).



5.2 Sensibiliser les habitants à la transition écologique et faciliter les initiatives citoyennes et associatives



Les actions de sensibilisation sont des leviers puissants pour permettre aux habitants de prendre conscience de l'impact des comportements individuels et collectifs. La Ville organise donc de nombreux événements autour des thématiques de la transition écologique et énergétique, la biodiversité, etc.



Par ailleurs, grâce au *Fonds écologie*, mis en place par le réseau des médiathèques en septembre 2024, les usagers peuvent accéder à près de 500 supports physiques et numériques consacrés à cette thématique. Les prêts en lien avec ces enjeux ont connu une hausse de 25% par rapport à l'année précédente.

SENSIBILISER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



PEC N°83

Dans le cadre du Pacte Éco-citoyen, la Ville s'est engagée à développer son offre d'événements liés au développement durable, afin de sensibiliser les Vincennois à ces thématiques.



Le 1^{er} février 2025 s'est tenue la 4^e édition de *La Nuit de la Transition*, un festival de courts métrages sur la transition écologique, organisée par l'association *La Nuit de la Transition*, en partenariat avec la Ville.

Le 21 juin 2025, c'est une nouvelle édition des *APIdays*, en partenariat avec l'UNAF, qui a eu lieu pour sensibiliser petits et grands au rôle des pollinisateurs.



Le projet LEAP-STEP, initié en janvier 2024, est un projet européen visant à fournir aux populations défavorisées de l'Union Européenne les éléments clés pour lutter contre les problèmes liés à l'énergie, les sensibiliser aux questions climatiques et ainsi réduire les coûts énergétiques de leur foyer. La troisième et dernière phase de ce projet a eu lieu à l'été 2025. En juin, Vincennes a d'abord accueilli les 8 délégations en provenance de 7 États membres de l'UE et leur a proposé un parcours dans la ville autour du Développement Durable (avec notamment la visite d'une cour ILOT). Pour clôturer le projet, la Ville a aussi accueilli une exposition itinérante, dont chacun

des partenaires a réalisé 4 panneaux sur le thème de la lutte contre la précarité énergétique. De plus, une conférence intitulée « Des énergies décarbonées pour demain » s'est tenue le 5 juin. Trois scientifiques ont pris la parole à cette occasion.



Le 11 octobre, une nouvelle édition de la *Fête des Plantes et du Jardinier* s'est tenue à Vincennes. De nombreuses animations étaient proposées aux Vincennois par les services de la Ville et les associations présentes : conseils, compostage, lecture, distribution de bulbes, etc.



Par ailleurs, dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 octobre, la Ville de Vincennes a participé à l'événement national *Le Jour de la Nuit*, qui a pour vocation de sensibiliser à la pollution lumineuse et à la protection du ciel étoilé.

Vincennes a éteint à cette occasion plusieurs de ses lieux emblématiques, tels que l'Hôtel de Ville et les monuments du Cours Marigny.

De septembre 2025 à janvier 2026, Vincennes, en partenariat avec le Territoire Paris Est Marne & Bois, a organisé la première édition du *Défi Familles en Transition Écologique*. Ce défi permet d'accompagner une vingtaine de foyers volontaires dans l'adoption de gestes concrets pour réduire leur empreinte carbone, à travers une série de six ateliers pratiques. Low-tech, consommation responsable, réduction des déchets, tri et compostage, réduction de la consommation en eau et de la consommation énergétique (notamment numérique), alimentation responsable, mobilité douce, autant de thèmes abordés pendant ce défi.

PERSPECTIVE(S) :

- **Octobre 2026** : nouvelle édition de l'événement *Vincennes Écocitoyenne*.



PEC N°84

L'équipe de la Mission Développement Durable a été renforcée à la fin de l'année 2022 par la création d'un poste permanent, complété aussi annuellement par l'appui d'un(e) alternant(e). Grâce à l'outil de gestion de la relation citoyenne, les Vincennois peuvent poser des questions sur les dispositifs relatifs au développement durable mis en œuvre à Vincennes. La Mission Développement Durable, à l'instar des autres services municipaux, assure le traitement et la réponse aux sollicitations des usagers.



PEC N°85

Depuis plusieurs années, la Ville de Vincennes collabore étroitement avec les services de l'Éducation nationale pour mettre en œuvre un Projet Éducatif Territorial (PEDT), outil de coordination des politiques éducatives locales. Un nouveau PEDT, couvrant la période 2024-2027, a été adopté par le Conseil Municipal le 25 septembre 2024. Il s'applique aux publics suivants : les écoles primaires (3-11 ans) ; les Accueils de loisirs et périscolaires (2,5-11 ans) ; et les séjours de vacances (6-17 ans), organisés au centre municipal Habère-Poche. Ce projet repose sur plusieurs objectifs stratégiques, dont la pérennisation de groupes de travail transversaux réunissant parents d'élèves, enseignants, agents municipaux, élus et représentants des Accueils de loisirs. Ces groupes sont dédiés d'une part au bien vivre ensemble grâce à la communauté éducative et d'autre part à la construction de l'éco-citoyenneté et du développement durable. Ces espaces de concertation visent à renforcer la cohérence des actions éducatives et à favoriser une éducation inclusive, durable et citoyenne sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, une journée de l'amitié a eu lieu en mai 2025 dans toutes les écoles, concrétisant la volonté de la Ville de faire du lien entre le scolaire et le périscolaire.

La labellisation E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) reconnaît et encourage les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. De ce fait, le label de territoire éducatif E3D récompense plusieurs écoles et établissements agissant ensemble pour le développement durable, sur leur territoire partagé et avec leurs partenaires. En 2025, plus de 80% des écoles de Vincennes sont labellisées. Le label se décline en 3 niveaux : le niveau 1 (territoire engagé) ; le niveau 2 (territoire apprenant) ; et le niveau 3 (territoire durable). Plusieurs écoles ont le niveau 2 (école du Sud, école Jean Monnet et école Simone Veil), et ont par exemple mis en place des éco-délégués.



PEC N°86

Sur l'année scolaire 2024-2025, trois classes ont bénéficié de deux ateliers avec la Cité du Développement Durable. Une convention a été établie entre la Cité du Développement Durable et le Territoire Paris Est Marne & Bois, qui prend donc en charge ces ateliers à compter de 2025.

PERSPECTIVE (S) :

Année scolaire 2025-2026 : six classes bénéficieront d'un atelier avec la Cité du Développement Durable.

ACCOMPAGNER LES PROJETS CITOYENS OU ASSOCIATIFS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



PEC N°87

La Ville de Vincennes accompagne le secteur associatif local de manière variée, en mettant à disposition des salles municipales pour leurs activités, en valorisant leurs événements à travers ses canaux de communication officiels, ou en apportant un éventuel soutien financier. Depuis 2011, elle reconduit chaque année un appel à projets dédié au développement durable, destiné aux associations vincennoises, afin d'encourager et de soutenir des initiatives locales en faveur de la transition écologique, sociale et solidaire sur le territoire. En 2025, sur les candidatures déposées, aucun dossier n'était éligible.

Par ailleurs, la Ville alloue chaque année des subventions communales aux associations agissant dans le secteur du développement durable, non conventionnées, au titre de leur fonctionnement. Elle a attribué à ce titre 3600 € en 2025.



PEC N°88

En juillet 2023, la Ville de Vincennes a soumis son projet de rues participatives « piétonniser régulièrement certaines rues dans les quartiers de la ville pour agir avec les habitants sur la transition écologique » dans le cadre de l'élaboration du budget participatif et écologique de la Région Île-de-France, pour un déploiement à l'été 2025.

Dans le cadre du développement des fêtes de voisinages en 2025 : « Rues participatives – votre projet » – la mairie peut soutenir ces initiatives en fournissant du matériel, en appuyant la communication autour de l'évènement, ou en autorisant l'accès à la voirie, à la suite de demandes de citoyens par le biais d'un appel à candidature (le formulaire de demande était disponible jusqu'au 30 juin).

5.3 Encourager la participation citoyenne



En 2025 :

2 ateliers impliquant les citoyens autour de l'aménagement des quartiers Est

+ de 30 temps de rencontres entre élus et citoyens

Lancement du dispositif *L'Heure Civique*

La participation citoyenne offre aux habitants de Vincennes la possibilité de s'engager activement dans les projets qui touchent directement leur quotidien. En favorisant un dialogue ouvert et constructif entre élus et citoyens, la Ville renforce la transparence, nourrit la confiance mutuelle et stimule l'innovation collective, tout en tissant des liens de solidarité. Cette démarche participative est au cœur de la vision de Vincennes : une ville résiliente, inclusive et pleinement tournée vers l'avenir, où chacun peut contribuer à façonner le territoire de demain.

DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES CITOYENS



PEC N°89

La Ville de Vincennes facilite la participation citoyenne aux grands projets municipaux via des consultations, ou de la concertation. En juin 2025, deux ateliers ont eu lieu pour permettre aux citoyens d'échanger autour de l'aménagement des quartiers Est (pour le quartier Diderot). Une consultation a également été lancée en juillet pour la dénomination du lycée rue Angélique Defrance.

Par ailleurs, la Ville de Vincennes offre de nombreuses possibilités d'engagement, d'expression et d'action à ses habitants, toutes générations confondues. À travers le Conseil Municipal des Enfants (CME) et le Conseil des Jeunes de Vincennes (CJV), la Ville encourage les jeunes générations à participer activement à la vie locale, à débattre, à proposer et à réaliser des projets concrets pour tous. Le Conseil des Seniors consacre quant à lui une place aux aînés dans la vie municipale.

La Ville dispose d'un outil de participation en ligne, la plateforme jeparticipe.vincennes.fr pour permettre au plus grand nombre d'échanger sur des projets municipaux.



PEC N°90



La Ville de Vincennes propose différentes modalités de participation citoyenne et de temps d'échanges avec les élus, au travers :

- Des « Cafés » avec votre Maire (1 en avril 2025) ;
- Des stands « Les élus à votre rencontre » (2 en janvier et en mai 2025) ;
- Des pauses quartier (cours de yoga, marches sportives, réveils musculaires, concerts), avec présence des élus de quartier (16 en 2025) ;
- Des rencontres de quartier (5 en 2025) ;
- Des réunions sécurité et tranquillité en présence des élus de quartier (7 en juin-juillet 2025) ;
- Des réunions de présentation des projets aux riverains concernés (une pour le projet de la DGSE sur le Fort le 5 mai et une pour la construction au 18 rue de Belfort le 27 mai).



Le Passeport citoyen, lancé en 2023, a été reconduit en 2025. Il s'adresse à tous les élèves de CM2 de Vincennes et les invite à s'engager autour de quatre thématiques fondamentales : les symboles et valeurs de la République, le devoir de mémoire, le développement durable et la solidarité. Conçu comme un guide pédagogique, il propose un parcours civique structuré autour d'actions collectives et individuelles, mettant l'accent sur les devoirs citoyens plutôt que sur les droits. Pour obtenir leur diplôme de citoyen, remis lors d'une cérémonie prévue fin juin, les élèves doivent valider chacune des quatre thématiques en participant activement aux événements organisés par la Ville dans ce cadre.



PEC N°91



En juin 2025, Vincennes a lancé une démarche pionnière de financement en circuit court, en partenariat avec Villyz. Pour une première expérience, la Ville a ouvert le financement d'un chantier de restauration patrimoniale avec un dispositif de prêt participatif. Après la rénovation extérieure de l'Hôtel de Ville, classé aux monuments historiques, la commune a engagé une nouvelle étape d'embellissement de son patrimoine exceptionnel : la restauration de plusieurs œuvres d'art présentes à l'intérieur de l'édifice. Le chantier concerne en premier lieu les deux imposantes

peintures de 10 mètres de large et 5 mètres de hauteur qui ornent les galeries du péristyle au 2^e étage : *Vincennes aux XIII^e et XIV^e siècles* de Charles Fouqueray ; et *Une chasse de Louis XIV dans le bois de Vincennes* de Jacques Martin-Ferrières. Plusieurs autres œuvres sont également concernées par ces restaurations. Face à la nécessité de préserver ces œuvres, une première enveloppe de 200 000€ a d'ores et déjà été votée. La Ville a donc choisi de financer cet investissement en tout ou partie par un mécanisme participatif innovant, permettant aux habitants de s'impliquer davantage dans la vie de leur collectivité. Lancé le 5 septembre 2025, le projet avait d'ailleurs atteint la moitié de sa première cible de 100 000 euros en seulement 10 jours.



PEC N°92

La composition du Comité Consultatif du Développement Durable avait été élargie en 2023 avec l'intégration, par arrêté de Mme le Maire, de trois nouvelles associations : Vincennes Action Climat, Ça nous emballe et le Collectif Vigilance Franklin.

6. RENFORCER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA VILLE ET DE SON ADMINISTRATION

Depuis 2006, la municipalité implique ses services dans une démarche d'éco-exemplarité.

6.1 Œuvrer pour une consommation responsable quotidienne dans les activités des services



En 2025 :

100 % des marchés publics comportent une clause environnementale

6 ventes de biens communaux pour une seconde vie via la plateforme de l'État

53 agents demandeurs bénéficient du forfait « **mobilités durables** »
+ de **144 Kg de vêtements** professionnels recyclés

320 m² de bâches des JO recyclés

S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'ACHATS DURABLES ET SOCIALEMENT RESPONSABLES



PEC N°93 + PEC N°94

Conformément aux normes en vigueur, 100% des marchés publics comportent au moins une clause environnementale.

De plus, un guide interne des achats responsables a été élaboré par la Direction de la Commande Publique en 2025, afin de renforcer l'engagement de la collectivité dans ce domaine. Il sera mis à disposition des agents en interne en 2026.



PEC N°95

La clause sociale constitue un levier essentiel pour combattre le chômage et l'exclusion sociale. La Ville de Vincennes a intégré cette dimension dans ses marchés publics selon plusieurs modalités :

- L'insertion professionnelle, prise en compte comme critère d'attribution du marché lors du choix de l'entreprise lauréate ;
- L'insertion professionnelle, imposée comme condition d'exécution du marché, afin d'assurer son application concrète ;
- Les marchés « réservés », destinés exclusivement aux entreprises adaptées (EA) ou aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), favorisant ainsi l'emploi des personnes en situation de handicap.

En 2025, 19 marchés comportent une clause d'insertion dont trois étaient réservés aux ESAT.

En termes de nombre d'heures d'insertion effectuées dans le cadre des marchés en vigueur en 2025, la Ville dépasse son objectif annuel, avec 14 203 heures réalisées sur les 12 460 heures prévues. Cela concerne notamment les marchés suivants : la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobilier urbain ; les prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ; la maîtrise d'œuvre pour le futur centre sportif et culturel Georges Pompidou ; la propreté urbaine ; le marché traiteur ; la blanchisserie et nettoyage d'articles textiles - lots 1 et 2 (réservé à un ESAT) ; l'organisation des déjeuners festifs ; le marché public de services pour la conception et l'exploitation par un prestataire d'un Club Vincennes 2025 – Soirées des légendes ; les contrôles périodiques, entretien, maintenance et renouvellement des points d'eau incendie ; la location, l'installation et l'exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces mobiles et d'un chemin des neiges ; l'acquisition de coffrets-cadeaux pour les retraités vincennois (marché réservé à un ESAT) ; la prestation de reliure, d'équipement, de réparation et de restauration de livres et de registres d'état-civil pour les services municipaux de la Ville de Vincennes (marché réservé à un ESAT).



PEC N°96

Dans le cadre du marché de restauration scolaire, la Ville sert 100% de produits biologiques pour les laitages, légumes, fruits et œufs. Les viandes sont sélectionnées avec le label « Label Rouge », tandis que les poissons sont conformes aux principes de la pêche durable.



PEC N°97

Chaque année, Vincennes accorde une attention particulière à l'écoresponsabilité de ses événements et autres manifestations publiques. Elle veille à la mise à disposition de poubelles de tri, des carafes d'eau, ou encore des buffets bio de saison sans emballages individuels, lorsque cela est possible sur ses événements. Des contenants en fécule de maïs ont été utilisés comme alternative à la vaisselle jetable en plastique. Les boissons des buffets sont conditionnées en verre.



En juillet 2025, Vincennes a fait appel à l'entreprise spécialisée Dream Act pour transformer les bâches utilisées pour le village olympique des JO 2024 en accessoires. Ces derniers ont été vendus sur un stand dédié tout au long du *Vincennes Estival Club*. 320 m² de bâches ont permis de créer : 400 porte-clés, 250 trouses, 200 sacoches, 150 bananes, 50 sacs polochon et 50 besaces. Cet upcycling a permis d'économiser 800 000 litres d'eau et de donner une seconde vie à ces matériaux.

PRIVILÉGIER DES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION RESPONSABLES



PEC N°98

Début 2025, le site internet de la Ville a été refondu dans une démarche d'éco-conception de manière à minimiser son empreinte environnementale. La nouvelle version a été mise en ligne au mois d'avril.

En 2024, Vincennes a décidé de précéder les obligations légales et a amorcé un état des lieux de sa stratégie numérique responsable en se faisant accompagner par un prestataire extérieur. L'objectif était de faire le diagnostic des actions déjà engagées (utilisation de postes reconditionnés, extinction des postes, empreinte des données, sensibilisation à la journée d'accueil des nouveaux arrivants, réflexion sur les modes de communication à adopter, etc.) et d'identifier celles à mettre en place dans le futur. Pour cela, 12 entretiens avaient été menés auprès de services identifiés comme acteurs du numérique responsable au sein de la Mairie. En 2025, la Ville a poursuivi cette démarche et un plan d'actions continue d'être mis en œuvre.

La Ville a engagé une action structurée pour renforcer la maîtrise de l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA), promouvoir les bonnes pratiques et encourager un usage éclairé et responsable de ces outils. Après deux premiers ateliers proposés en 2024 aux chefs de services volontaires, ainsi que plusieurs présentations destinées aux agents intéressés, la démarche a été élargie en 2025. Au total, 327 agents ont été sensibilisés cette année, témoignant d'une volonté forte d'accompagner les équipes dans la compréhension, l'appropriation et l'utilisation raisonnée de l'IA dans leurs missions quotidiennes.



PEC N°99

La charte de l'usage des ressources numériques, mise en place en 2024, est toujours en vigueur et accessible aux agents sur l'intranet. Cette charte vise à promouvoir une utilisation sobre, efficace et responsable des outils numériques, en tenant compte de leur impact écologique.



PEC N°100

Depuis 2022, la Ville de Vincennes a mis à disposition de ses agents la plateforme FormAgent, un outil d'auto-formation permettant d'acquérir ou de renforcer leurs compétences sur les logiciels internes, à leur rythme et selon leurs besoins. De nouveaux tutoriels sont régulièrement ajoutés sur la plateforme.

L'outil PIX initialement envisagé dans le Schéma Directeur des systèmes d'information 2024-2026 a été remplacé par la mise en place de sessions de formation ciblées, afin de garantir une prise en main optimale des logiciels. Ces formations ont été particulièrement bénéfiques pour les agents plus éloignés de l'environnement informatique. 79 agents ont ainsi pu être accompagnés de manière personnalisée.

GESTION DURABLE ET CIRCULAIRE DU MATÉRIEL MUNICIPAL



PEC N°101

Concernant les équipements informatiques, la Ville a mis en place une politique de recyclage et de réemploi. Depuis 2022, la Ville engage une optimisation et une rationalisation de son parc d'imprimantes avec la suppression progressive de 150 moyens d'impression dans les écoles et services municipaux. Le matériel retiré est inventorié puis vendu via les enchères du Domaine (DNID), notamment celui des bureaux de Cœur de Ville pour l'année 2025.

Depuis 2024, une stratégie de renouvellement des ordinateurs non compatibles Windows 11 est mise en œuvre. En 2025, les écoles ont bénéficié d'une optimisation de leur parc, d'un inventaire complet et d'une migration vers Windows 11, déjà finalisée pour les agents municipaux.

Les ordinateurs dits « de fond de classe » non éligibles à la mise à jour Windows ont été renouvelés avec des ordinateurs issus du stock interne, sans nouvel achat. De plus, les imprimantes des écoles ont été optimisées (2 multifonctions par école).

Les directrices et directeurs d'école ont été dotés de PC reconditionnés. De même pour les enseignants qui ont bénéficié de 87 ordinateurs portables reconditionnés achetés en 2025. Le matériel obsolète a été repris et recyclé. Les équipements encore fonctionnels mais non compatibles sont stockés pour inventaire ; une partie est vendue aux agents à une somme modique.

Les smartphones dédiés aux agents sont également achetés en reconditionné. En 2025, 51 smartphones reconditionnés ont été achetés.

La Ville pratique la vente au domaine pour les biens dont elle souhaite se séparer. En 2025, 16 lots ont été vendus pour un montant de 4950 euros comprenant : 23 bornes wifi, 87 switch informatiques, 22 serveurs informatiques, 9 baies de stockage, 36 photocopieurs, 20 imprimantes, 24 écrans informatiques, 82 unités centrales, du mobilier petite enfance...

De plus, un inventaire a été effectué sur les produits d'entretiens ainsi que sur le papier (essuie-main...) dans l'ensemble des structures extérieures (crèches, gymnase...) pour jauger les besoins et les adapter. Le nombre de référence a été diminué afin d'éviter le gaspillage.

PERSPECTIVE(S) :

- **2026** : Poursuite du déploiement d'imprimantes multifonctions avec système de libération des impressions avec badgeage dans 11 crèches et bibliothèques de quartier, l'espace Régine et Pierre Souweine et 2 cimetières.



PEC N°102 + PEC N°103

Depuis début 2023, la Ville utilise la plateforme de l'État Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID), un site de ventes aux enchères des biens des administrations, pour donner une seconde vie aux équipements inutilisés. La Ville a réalisé une recette totale de 4 950 euros pour les ventes faites sur cette plateforme en 2025.

La Ville recycle également les vêtements de travail dans le cadre du marché de dotation des vêtements de travail. En 2025, 144,5 Kg de vêtements professionnels ont été recyclés. Ces textiles ont été collectés par l'organisme Le Relais, qui les valorise via différentes filières : réemploi, réutilisation en matière première ou transformation en chiffons d'essuyage par exemple.

DÉPLACEMENTS DES AGENTS



PEC N°27

Vincennes incite ses agents à utiliser des transports actifs et collectifs pour leurs déplacements. En 2025, la Ville compte donc 487 agents bénéficiant d'une participation aux abonnements de transport en commun et 53 agents ayant bénéficié du forfait « mobilités durables ».



PEC N°28



L'optimisation et l'électrification de la flotte de véhicule de la Ville est également inscrit à l'agenda. En 2025, sur un total de 52 véhicules, 2 sont hybrides et 18 sont électriques, ce qui représente donc 34,5% de la flotte municipale.

6.2 Mobiliser les agents au sein de la collectivité



En 2025 :

19 écopilotes référents internes dans les services

SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



PEC N°104

La dimension développement durable est intégrée dans le plan de formations 2025 de la collectivité, avec notamment des formations portant sur : l'écoconduite, les principes de l'urbanisme végétal, la mise en œuvre de l'accessibilité des bâtiments publics ou encore la pédagogie par la nature.

Le nouveau plan de formations 2026 intègrera également des thématiques en lien avec le développement durable.



PEC N°105

Lors de la journée des nouveaux arrivants, le 4 décembre 2025, la Mission Développement Durable a animé une intervention destinée à sensibiliser les nouveaux agents aux enjeux de la transition écologique à Vincennes. Elle a notamment présenté les objectifs du Pacte Éco-citoyen et les actions concrètes menées par la Ville. L'e-maquette des nouveaux arrivants a d'ailleurs été mise à jour sur l'intranet.



PEC N°107

En 2025, Vincennes a été volontaire pour être ville pilote sur deux projets en partenariat avec le Territoire Paris Est Marne & Bois :

- Le projet de *Solar Map* de cadastre solaire intercommunal lancé en septembre 2025 ;
- Le projet *AMELIA* de cartographie dynamique du bruit et de la qualité de l'air.

De plus, le Trophée COTER Numérique 2025 a été décerné à la Ville pour le caractère innovant de la mise en œuvre d'un outil d'Intelligence Artificielle spécifique locale : « *LibreChat* ».



PEC N°108 + PEC N°109 + PEC N°110

En 2023, la Ville de Vincennes a mis en place un réseau interne d'écopilotes — des référents dédiés au développement durable — afin de fédérer une culture commune autour de la transition écologique au sein de l'administration. Ce réseau a pour mission de partager les connaissances et les bonnes pratiques, expliciter et valoriser les enjeux et les résultats liés à la transition écologique, en interne comme en externe, intégrer systématiquement les dimensions développement durable et écologique dans la conception et la mise en œuvre des projets municipaux.

En 2025, 19 écopilotes contribuent à l'élaboration du rapport développement durable. Ils ont été conviés à une réunion plénière et à deux entretiens individuels, un au printemps et un à l'automne, pour assurer le suivi des actions du Pacte Éco-citoyen au sein des différents services.

6.3 Contribuer au bien-être au travail des agents de la collectivité



En 2025 :

8 études ergonomiques menées par la Conseillère en prévention

80% des actions du volet interne « égalité professionnelle » du Plan Égalité Femmes-Hommes réalisées

GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES AGENTS



PEC N°111

La Conseillère en prévention assure la mise en œuvre, l'animation et le suivi des règles d'hygiène, de sécurité, de santé et de bien-être au travail, dans le strict respect du cadre réglementaire en vigueur. Elle intervient également en cas d'alerte signalée ou de demande spécifique, comme un aménagement de poste par exemple, en apportant des réponses adaptées, au cas par cas.

En 2025, elle a mené 8 études ergonomiques et propose régulièrement des articles de sensibilisation sur le thème de la santé-sécurité au travail dans le magazine Vitamine V diffusé auprès des agents municipaux. Par ailleurs, elle a réalisé des visites sur le terrain dans les principaux bâtiments municipaux, les bibliothèques, les crèches et les écoles, afin d'identifier les besoins en matière de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Ces actions concourent à une approche proactive et personnalisée de la prévention, au service du bien-être des agents et de l'efficacité des services.

SENSIBILISER AUX HANDICAPS



PEC N°113

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, l'agent chargé de l'évolution professionnelle accompagne de manière personnalisée les agents reconnus travailleurs handicapés dès leur intégration et tout au long de leur parcours professionnel au sein de la collectivité. En 2025, 25% des agents porteurs d'un handicap ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

Cet accompagnement vise à favoriser leur épanouissement, leur maintien dans l'emploi et leur développement de carrière, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et en mobilisant les aménagements et dispositifs adaptés.



PEC N°114

En 2025, des sensibilisations et formations ont été proposées pour informer les agents et encadrants sur les différentes formes de handicap et donner des clés pour lutter contre les préjugés. Au total, 61 agents ont bénéficié notamment des formations suivantes :

- Inclusion numérique en espace d'accueil : conjurer urgence et automatisation ;
- L'enfant turbulent, hyperactif, difficile, passif ;
- Les outils de l'inclusion en bibliothèque.

PERSPECTIVE(S) :

- **2026-2027** : inscription des agents de la Caisse des Écoles au plan de formation pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

FAVORISER UN CADRE DE TRAVAIL PROPICE AU BIEN-ÊTRE ET À L'EPANOUISSEMENT



PEC N°115

L'axe 5 du Plan Égalité Femmes Hommes 2024-2026 élaboré par la collectivité concerne l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations et le harcèlement en interne. Sur les 15 actions inscrites dans cet axe, 12 ont déjà été réalisées ou engagées fin 2025, soit 80%.



PEC N°112 + PEC N° 117



Afin de renforcer la santé et le bien-être de ses agents, la Ville a organisé un Forum Santé et Bien-être au travail dédié aux agents municipaux en octobre 2025. Différents stands et ateliers y étaient proposés, autour du dépistage et de la prévention des maladies, de la sensibilisation à la santé mentale, la nutrition et l'alimentation saine, l'activité physique et le sport... Quatre ateliers collectifs sur le thème de la gestion des écrans au quotidien au sein de la famille ont permis de sensibiliser les agents à cette problématique.

Quatre ateliers d'aide à l'arrêt du tabac (diététique, sophrologie...) ont par ailleurs été organisés par la Mairie à l'occasion du Mois sans tabac en novembre 2025.



PEC N°118

L'Amicale du Personnel propose, pendant le temps méridien, une offre variée d'activités sportives et artistiques à destination des agents adhérents. Elle permet notamment de participer à des cours de yoga, de rejoindre la chorale du personnel, ou encore de bénéficier de séances de sophrologie.

**POUR CONCLURE, LE PRÉSENT RAPPORT MET EN EXERGUE
LES ACTIONS STRUCTURANTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE MISES EN ŒUVRE AU COURS DE L'EXERCICE 2025.**

**105 ACTIONS SUR LES 118 DU PACTE ECO-CITOYEN
SONT DÉJÀ ENGAGÉES, SOIT
89 % DE TAUX DE RÉALISATION.**

ANNEXE

La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

DÉCLINAISON DES OBJECTIFS	CIBLES PRINCIPALES
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p>ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extrême pauvreté, pauvreté • Protection sociale • Accès aux ressources • Vulnérabilité • Mobilisation des ressources • Prise en compte dans les politiques
 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	<p>ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faim • Malnutrition • Productivité et petits exploitants • Agriculture performante et résiliente • Diversité et partage des ressources génétiques • Recherche agronomique • Exportation et commerce • Fonctionnement des marchés alimentaires
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAIN ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mortalité maternelle • Mortalité néonatale et infantile • Maladies transmissibles, maladies non transmissibles • Conduites addictives • Accidents de la route • Santé sexuelle et procréative • Couverture santé universelle • Santé environnement • Tabac • Recherche/ mise au point et accès aux médicaments • Personnel de santé • Sécurité sanitaire
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>VEILLER À CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS DES CONDITIONS D'ÉQUITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation scolaire • Soins et éducation préscolaires • Formation professionnelle et enseignement supérieur • Compétences et accès à l'emploi • Égalité des chances • Apprentissages fondamentaux • Éducation pour le développement durable • Accessibilité des établissements scolaires • Bourses de formation et d'études supérieures • Formation des enseignants (pays en développement PED)
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>RÉALISER L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les discriminations • Violences et exploitation • Mariage forcé et mutilations • Promotion et partage des travaux domestiques • Participation et accès aux postes de direction • Santé sexuelle et procréation • Droit et accès aux ressources • Technologies et autonomisation • Politiques d'égalité
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<p>GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau potable • Accès aux services d'assainissement et d'hygiène • Qualité de l'eau • Gestion durable des ressources en eau • Gestion intégrée des ressources • Protection et restauration des écosystèmes • Coopération et renforcement de capacités • Gestion collective de l'eau

DÉCLINAISON DES OBJECTIFS	CIBLES PRINCIPALES	
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'énergie • Énergies renouvelables • Efficacité énergétique • Recherche et investissement • Approvisionnement en énergie
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du PIB • Productivité économique • Développement des TPE et PME • Utilisation efficiente des ressources • Plein emploi et travail décent • Accès des jeunes à l'emploi et la formation • Exploitation des enfants, traite, travail forcé • Droits & sécurité au travail • Tourisme durable • Accès aux services financiers et d'assurance • Aide pour le commerce des PED • Pacte mondial pour l'emploi
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures durables, résilientes et accessibles • Industrialisation socio- économiquement durable • Accès de toutes les entreprises aux services financiers • Modernisation et durabilité des filières industrielles • Innovation, recherche et développement • Appui aux pays en développement • Diversification et ajout de valeur • Accès aux technologies de l'information et de la communication
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des revenus des plus pauvres • Autonomisation et intégration • Égalité des chances • Politiques publiques ciblées au service de l'égalité • Réglementation de la finance • Gouvernance internationale • Migrations • Traitement spécial et différencié • Aide publique au développement • Coûts de transaction
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENS ET DURABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès au logement décent • Transports sûrs, accessibles et viables • Urbanisation durable • Préservation du patrimoine • Prévention et limitation de l'impact des catastrophes • Impact environnemental • Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs • Développement territorial • Politiques intégrées pour des territoires résilients • Bâtiments durables et résilients
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles • Gaspillage alimentaire • Gestion écologique des produits chimiques • Réduction des déchets • Responsabilité sociétale des entreprises • Marchés publics durables • Formation et information environnementales • Tourisme durable • Politique de subvention de l'énergie

DÉCLINAISON DES OBJECTIFS	CIBLES PRINCIPALES
	<p>PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résilience et adaptation • Politiques climatiques • Éducation et capacité d'action • Fonds vert • Renforcement des capacités
	<p>CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pollutions marines • Écosystèmes marins et côtiers • Acidification des océans • Réglementation de la pêche • Préservation de zones marines • Subventions nuisibles à la pêche • Petits États insulaires • Recherche et transferts de techniques marines • Préservation de la pêche artisanale • Droit de la mer
	<p>PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation des écosystèmes terrestres • Gestion durable des forêts • Dégradation des sols • Écosystèmes montagneux • Biodiversité et espèces menacées • Ressources génétiques • Braconnage et trafics d'espèces protégées • Espèces envahissantes • Intégration de la biodiversité dans les politiques • Financement (Biodiversité) • Financement (Forêts) • Moyens dans la lutte contre le braconnage
	<p>PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la violence • Maltraitance et exploitation infantiles • État de droit et accès à la justice • Criminalité organisée • Corruption • Institutions exemplaires • Prise de décisions inclusive • Gouvernance internationale • État civil • Information et protection des libertés • Terrorisme et criminalité • Politiques non discriminatoires
	<p>PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources nationales • Aide publique au développement • Ressources financières supplémentaires • Maîtrise de la dette nationale • Investissements ciblés • Coopération scientifique et technologique • Transferts ciblés de technologies • Capacités scientifiques et technologiques • Renforcement des capacités • Système commercial multilatéral équitable • Exportations des pays en développement • Accès aux marchés • Stabilité économique mondiale • Cohérence des politiques • Souveraineté nationale • Partenariat pour le développement durable • Partenariats multi-acteurs • Recueil de données • Construction d'indicateurs de développement durable